



CONSEIL LOGEMENT JEUNES



FOL 73



2025

1. LA FOL DE SAVOIE

2. LE CONSEIL LOGEMENT JEUNES

3. L'ACTIVITE

Les permanences

Comment les jeunes connaissent le CLJ

Les actions menées en permanence

La prévention

Le collectif

Une réponse spécifique pour les étudiants

Une action diagnostic sur les Hauts de Chambéry

Le partenariat

Le CLJ vu par les partenaires

Le CLJ vu par les jeunes

4. L'OBSERVATOIRE DU PUBLIC

Age, sexe et composition familiale

Situation professionnelle et de ressources

Situation résidentielle

Profil type

Zoom sur les jeunes sans solution de logement

Zoom sur les jeunes de protection de l'enfance

Quelques observations

5. LES BESOINS IDENTIFIES

6. LES PERSPECTIVES

1. LA FÉDÉRATION DES ŒUVRES LAÏQUES DE SAVOIE

La FOL Savoie en quelques chiffres



102
SALARIE.ES
ETP



355
BENEVOLES



14
SITES D'ACCUEILS



10.6
MILLIONS DE
CHIFFRES D'AFFAIRES



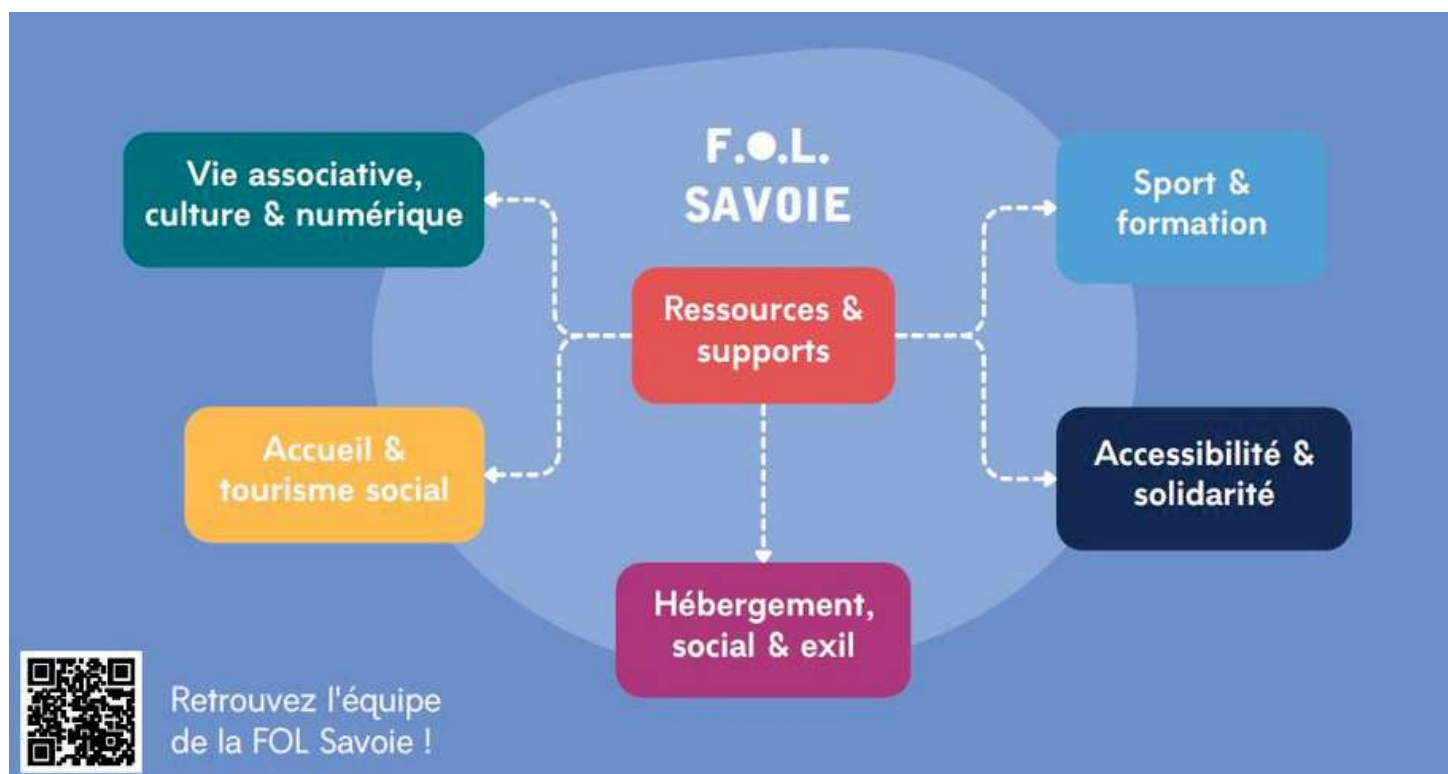
206
ASSOCIATIONS



50 000
USAGERS

L'association Fédération des Œuvres Laïques de la Savoie est régie par le statut des Associations loi 1901. Mouvement laïque d'éducation populaire, la FOL invite à débattre et à agir afin :

- De permettre à chacun de comprendre la société dans laquelle il vit, de s'y situer, de s'y exprimer et d'agir en citoyen afin de favoriser à tous les niveaux politiques le développement d'une vie démocratique laïque, soucieuse de justice sociale et attachée à la paix.
- De développer toutes les initiatives collectives et associatives favorisant l'épanouissement le plus large des personnes par un égal accès de tous à l'éducation, à la formation, à la vie professionnelle, à la culture, à la communication, au sport, aux vacances et aux loisirs.
- De faire vivre la laïcité, principe constitutionnel et valeur universelle qui implique la reconnaissance de l'égalité de dignité de chaque être humain, par une action permanente.



PÔLE HÉBERGEMENT, SOCIAL & EXIL

FJT Foyer de jeunes travailleurs



Un habitat social qui accueille et accompagne les jeunes entre 16 et 30 ans, lycéens, étudiants, jeunes travailleurs ou en formation.



182 JEUNES ACCUEILLIS ET ACCOMPAGNÉS

CADA Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile



Le CADA offre une capacité d'accueil de 60 places, il assure l'accueil et l'hébergement, l'accompagnement administratif, social et médical, la scolarisation des enfants et l'organisation d'activités socioculturelles pour les demandeurs d'asile.



28 NATIONALITÉS & 24 LANGUES DIFFÉRENTES

MECS "LES AILES" Maison d'Enfants à Caractère Social



Elle s'occupe de la prise en charge de jeunes Mineurs Non Accompagnés.

Son objectif : accompagner les jeunes confiés au Département en prenant en compte la scolarité, l'accès à la santé, l'accès à l'autonomie,...



36 JEUNES ACCUEILLIS

CPH Centre Provisoire d'Hébergement



Il accueille des personnes bénéficiant d'une protection internationale. L'équipe accompagne ces personnes vers l'autonomie dans le quotidien, l'emploi, la santé et la citoyenneté à travers des valeurs prenant racine dans l'éducation populaire.



15 NATIONALITÉS

CONSEIL LOGEMENT JEUNES



Créé le 1/10/2024 en réponse au marché public de Grand Chambéry, le CLJ a une mission d'accueil information orientation logement des jeunes sur les questions de recherche, accès et maintien dans le logement.

COORDINATION SANTÉ BPI



Le dispositif coordination santé pour les Bénéficiaires de la Protection Internationale a pour objectifs de garantir l'accès aux soins ; renforcer l'autonomie ; assurer un suivi global adapté ; promouvoir la prévention et l'éducation à la santé ; réduire les inégalités d'accès aux soins ; faciliter l'intégration sociale grâce à la santé.



2. LE CONSEIL LOGEMENT JEUNES

Le Conseil Logement Jeunes est un CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes) avec pour missions principales :



Conseil Logement

Accueil-information-orientation sur les questions logement (accès, maintien, sortie du logement)



Accompagnement au projet logement

Construction du projet logement avec le jeune et accompagnement à l'ouverture des droits



Mobilisation en faveur du logement des jeunes

Observation de la demande des jeunes, plaidoyer et animation partenariale sur le territoire

Un CLLAJ a aussi d'autres missions, qui ne sont pas opérationnelles actuellement :



Accompagnement logement contractualisé

Accompagnement des jeunes vers et dans le logement au travers de dispositifs institutionnels d'accompagnement social (ASLL, AVDL, etc).



Développement d'offres de logement

Développement de solutions logement : mise en lien de la demande et de l'offre du territoire (médiation), gestion locative adaptée au travers de différents dispositifs (intermédiation locative, ALT, sous-(co)location, etc...)

Le Conseil Logement est adhérent



La genèse

Avec l'ouverture de son Pôle Hébergement Social Exil en 2018, puis la reprise de la gestion d'un FJT en 2019, la FOL73 prend connaissance de la question du logement des jeunes et découvre les besoins des jeunes sur le territoire du bassin chambérien. Rapidement, cette question prend une place importante pour notre association (présidence UDHAJ73, formation logement d'abord, échanges avec IURCLLAJ, ...).

La FOL73 par son FJT La Clairière établit des constats de départ :

Le public jeune, spécifique à prendre en compte et accompagner.

La jeunesse représente un public spécifique à accompagner. Les jeunes peuvent rencontrer des difficultés, besoins et parcours identiques à d'autres types de public, mais pour les jeunes, il s'agit des premières fois, ils construisent leurs propres expériences. Les jeunes tentent, dans un contexte d'inexpérience et doivent construire leurs savoirs expérimentiels.

C'est une période de nombreux changements dans leurs parcours de vie et la construction de leurs projets. Fin de scolarité, périodes d'emploi plus ou moins longues, chômage, vie de couple, séparation, naissance d'un enfant, ces événements se succèdent, ponctués de nombreux allers retours pour tester et se trouver. Ils peuvent alors avoir besoin de réassurance et d'accompagnement.

Des jeunes en demande d'autonomie mais en recherche de repères. Ils ont une volonté affirmée de décohabiter avec la famille ou les institutions de prise en charge mais recherchent aussi un cadre sécurisant pour le faire.

La jeunesse et son rapport au temps. Le rapport à la temporalité est particulier : le jeune est dans un souhait d'immédiateté pour obtenir des réponses et à la fois dans un état de procrastination pour réaliser ses propres démarches. La jeunesse se caractérise aussi par sa volatilité, ses changements de souhaits. Un lieu dédié s'adaptant à leur mode de fonctionnement semble essentiel.

Les jeunes sont inscrits dans des phénomènes du non-recours, c'est-à-dire qui ne bénéficie pas d'une offre publique, de droits et de services, à laquelle il pourrait prétendre. Un lieu identifié jeune dédié leur permet de s'informer sur leurs droits, les services disponibles et les soutenir dans l'instruction des demandes.

Les jeunes représentent un public particulièrement précaire : pas d'accès à un minima social de ressource de type RSA, instabilité du statut professionnel (alternance de période de chômage et d'emploi), les jeunes sont particulièrement touchés par les contrats de travail précaire, rupture de ressource,... Les études montrent que les jeunes sont plus touchés par le chômage et la pauvreté que le reste de la population.

Les jeunes rencontrent des difficultés d'accès au logement : le parc privé est trop exigeant, le parc public trop lent à répondre à leur demande. Lorsqu'ils arrivent à se loger les jeunes sont surreprésentés parmi les situations de mal-logement. La nécessaire action de prévention auprès des jeunes : Intervenir auprès du public jeune avec une approche croisée entre socio-éducatif et travail social permet d'apporter aux jeunes les éléments de savoir-faire et savoir-être qui contribuent à prévenir les trajectoires d'exclusion.

Le logement, un droit qui peut devenir inaccessible

Le logement est un droit universel et constitutionnel, traduit dans de nombreuses lois. Toutefois, ce droit devient rapidement inaccessible pour le public jeune.

La question du logement est complexe. Pour l'accès, les solutions de logement sont multiples (logement de droit commun privé ou public, hébergement FJT, CHRS, intermédiation locative etc.), les dispositifs d'aide à l'accès ou au maintien dans le logement sont peu lisibles (APL, LOCAPASS, FSL, VISALE, ...), la gestion d'un logement ne s'invente pas (droits et devoirs du locataire, gestion de budget, prévention des impayés, occupation et entretien du logement...). Cette complexité peut freiner l'accès à un logement ou décourager le jeune. Un lieu d'accompagnement dédié peut permettre de rassurer et sécuriser le parcours logement. L'objectif premier étant bien la sensibilisation et prévention.

Le territoire de Grand Chambéry a établi une feuille de route dans le cadre du plan logement d'abord :

- Mobiliser le parc privé à des fins sociales
- Mieux accompagner les personnes sans domicile
- Mobiliser les acteurs du territoire pour la mise en œuvre du logement d'abord
- Promouvoir et accélérer l'accès au logement direct et faciliter la mobilité résidentielle

Pour ce dernier objectif, différents axes ont été établis dont le développement de l'information des jeunes en besoin de soutien sur les questions d'accès, de maintien et de mobilité dans le logement.

En 2021-2022, Grand Chambéry pilote deux études sur le logement des jeunes :

- l'accès au logement social des jeunes
- l'accès au logement des jeunes en situation de précarité

Qui font apparaître :

- le besoin d'assurer aux jeunes un accès à un interlocuteur
- le besoin d'un service d'accès aux droits
- un manque de connaissance et de données sur la qualification des besoins

C'est pourquoi Grand Chambéry lance un marché public pour l'ouverture d'un guichet d'information et orientation logement pour les jeunes.

La FOL73 décide de créer un CLLAJ pour répondre au marché public et obtient le marché pour une expérimentation d'un an du 1/10/2024, renouvelée jusqu'au 31/12/2026.

La mission Accueil Information Orientation du Conseil Logement Jeunes est financée par :



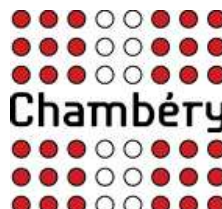
Délégation interministérielle
à l'hébergement et à l'accès
au logement

Rapidement, le CLJ a montré qu'il répondait à un réel besoin des jeunes sur l'ensemble du territoire de Grand Chambéry. Toutefois, il est vite observé une particularité : le CLJ ne reçoit pas de jeunes domiciliés sur le territoire des Hauts de Chambéry, et ce malgré une permanence hebdomadaire sur le quartier. Ces rendez-vous sont utilisés par des jeunes d'autres quartiers. Le CLJ observe lors de sa présence sur le quartier que la défiance et le non recours aux institutions et services semble s'être installés sur le quartier. Il semble nécessaire de penser de nouvelles formes d'intervention pour toucher ce public.

C'est pourquoi, le CLJ a été retenu pour un projet dans le cadre de la Politique de la Ville, Contrat de Ville. Initialement il avait été pensé un projet pour renforcer le volet prévention et développer une démarche d'aller vers et de sortir du bureau pour préparer les jeunes à un projet logement.

Après échanges avec les services de Grand Chambéry et de l'Etat, le projet a été adapté pour répondre à cet objectif principal : comprendre les freins à la fréquentation des permanences du CLJ par les jeunes de Chambéry le Haut, identifier quels seraient les besoins de ces jeunes et les modalités d'approche adaptées.

La mission spécifique à Chambéry le Haut du Conseil Logement Jeunes est financée sur la période du 1/10/2025 au 31/12/2025, dans le cadre du Contrat de Ville par :



quartiers2030

LA MISSION 2025 DU CONSEIL LOGEMENT JEUNES

- Réaliser l'Accueil Information Orientation pour les jeunes âgés de 16 à 30 ans sur les questions de logement.
- Du 1/10 au 31/12/2025 : réaliser un diagnostic des besoins des jeunes sur la question du logement sur le QPV des Hauts de Chambéry

LEQUIPE

- Une Conseillère Logement à 80% et à 100% depuis le 1/10/2025
- Un poste de direction à 20%

LE PUBLIC

- Jeunes âgés de 16 à 30 ans
- Domiciliés ou ayant un projet de logement sur le territoire de Grand Chambéry
- Peu importe la composition familiale, le statut professionnel ou le niveau de ressources
- Avec ou sans prescripteur

OUVERTURE DU SERVICE

- Du mardi au vendredi - puis du lundi au vendredi à compter du 1/10/2025
- Un accueil en soirée jusqu'à 19h le jeudi pour s'adapter à la disponibilité des jeunes (en formation ou travailleurs)
- Un accueil en non stop le vendredi pour accueillir les jeunes pendant leur pause repas si nécessaire

LES LIEUX D'ACCUEIL EN PERMANENCE

- 4 permanences hebdomadaires
- des rendez-vous de 45 minutes
- une démarche d'aller vers : dans les lieux fréquentés par les jeunes

Une permanence le mardi après-midi de
14h00 à 17h00 :

A Déclic de Chambéry le Haut
17 rue du Maconnais 73000 Chambéry



Une permanence le mercredi itinérante :
Selon les besoins du territoire et des partenaires



Une permanence le jeudi fin de journée de 16h00 à
19h00 : Au FJT la Clairière

170 rue Oradour sur glane 73000 Chambéry



Une permanence le vendredi de 11h00 à 14h00 :

A la Mission Locale Jeunes
72 rue Paulette Besson 73000 Chambéry



LES AXES DE LA MISSION AIO

LA RECHERCHE DE LOGEMENT HÉBERGEMENT

A destination des jeunes qui ont un souhait de décohabiter, doivent sortir de leur prise en charge, veulent quitter leur structure d'hébergement, ou qui sont en recherche d'un logement immédiat.

Aide à la recherche d'une solution logement dans le parc privé ou public ou d'une solution de logement transitoire/temporaire ou hébergement :

- Dépôt demande de logement social
- Candidatures AII
- Recours DALO
- Instruction de réservation préfectorale
- Décryptage d'annonces immobilières du parc privé
- Prescription SIAO uniquement pour les jeunes sans référent
- Demandes en FJT, à ADOMA, un toit deux générations
- Instructions de recours DAHO
- Appel au 115
- Information et accès aux droits
- Budget projectif : frais d'emménagement (caution, mobilier, compteurs, ...), évaluation loyer maximum, anticipation des économies
- Instruction des garanties VISALE
- Prévention sur les arnaques au logement



L'ACCÈS À UN LOGEMENT

Pour les jeunes qui ont trouvé une solution de logement

- Mobilisation des aides financières (FSL, LOCAPASS, Mobiljeune, ...)
- Accès aux droits (APL, ...)
- Demandes d'accompagnement spécifique (ASL, AVDL, ...)
- Orientation pour se meubler (occasion, neuf)
- Elaboration d'un budget réel et conseils de gestion



LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

Pour les jeunes occupant un logement

- Prévention des impayés et des expulsions
- Traitement des dettes locatives
- Médiation bailleur pour les dettes (plan d'apurement, ...)
- Médiation bailleur sur les droits et devoirs locataire/bailleur
- Lutte contre l'habitat indigne et insalubre
- Demandes d'accompagnement spécifique (ASL, AVDL, ...)
- Accès aux droits (chèque énergie, APL, ...)



Actions transversales peu importe l'axe :

- Orientation vers les partenaires nécessaires si d'autres éléments sont bloquants : ADDCAES, Mission Locale, France Travail, ...
- La prévention

3. L'ACTIVITE

LES PERMANENCES :

Quelques chiffres



320

JEUNES
DIFFERENTS
RECUS



652

RDV
OUVERTS



2882

ACTIONS
D'ACCOMPAGNEMENT
REALISEES



10

ATELIERS
COLLECTIFS
REALISEES

24%

d'absentéisme aux rendez-vous.

L'ensemble des créneaux de rendez-vous ouverts sont pourvus systématiquement. Toutefois, 24% des rendez-vous ne sont pas honorés de manière non prévenue, ne permettant pas de reproposer un rdv.

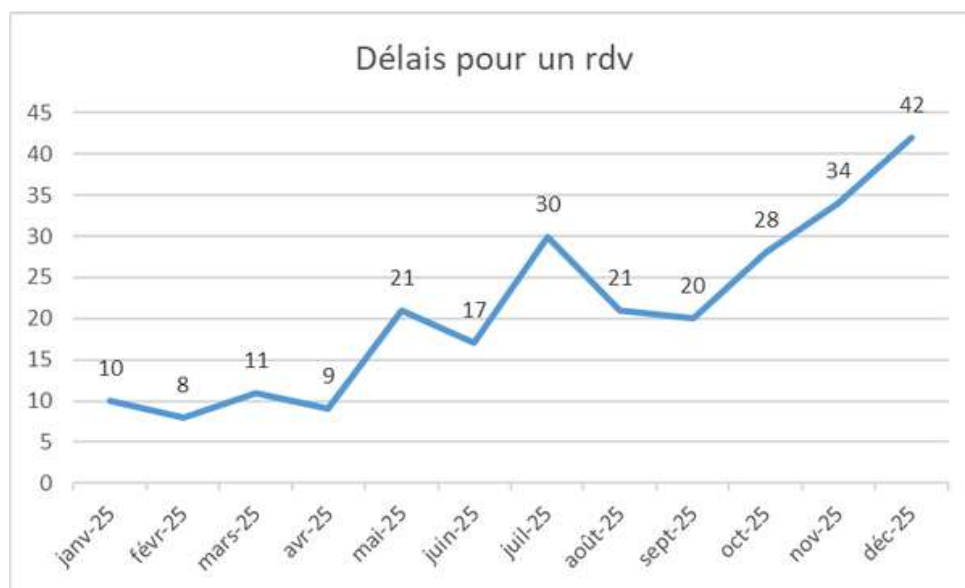
21

jours est la moyenne annuelle de délais d'attente pour un rdv en permanence sur l'année 2025.

Nous notons différentes périodes :

- entre 07 et 12/2025 : le délai d'attente moyen passe à 29 jours
- sur novembre et décembre 2025, le délai d'attente moyen est de 38 jours.

Des éléments de contexte peuvent expliquer cette augmentation mais illustrent également le besoin croissant et l'amélioration de l'identification du CLJ.



Demandes d'étudiants étrangers

action de communication de la CAF auprès des jeunes par sms

ProjetToit

Mise en place courant décembre 2025 de la plateforme en ligne de prise de rendez-vous ProjetToit pour les rendez-vous à compter de janvier 2026, ayant pour objectif de :

- lutter contre l'absentéisme aux rendez-vous (sms et mails de rappels, facilité d'annulation, ...)
- répondre aux besoins et pratiques des jeunes et partenaires (réponse immédiate et numérique)
- faciliter la prise de rendez-vous en l'absence de secrétariat du CLJ.

COMMENT LES JEUNES CONNAISSENT LE CLJ ?

31 % des jeunes reçus en 2025 sont venus par leur propre réseau. Ils ont connu le CLJ via les réseaux sociaux, la presse, les campagnes de communication et surtout le bouche à oreilles par leur pairs. (contre 16% sur la période du 1/10/2024 au 31/12/2024).

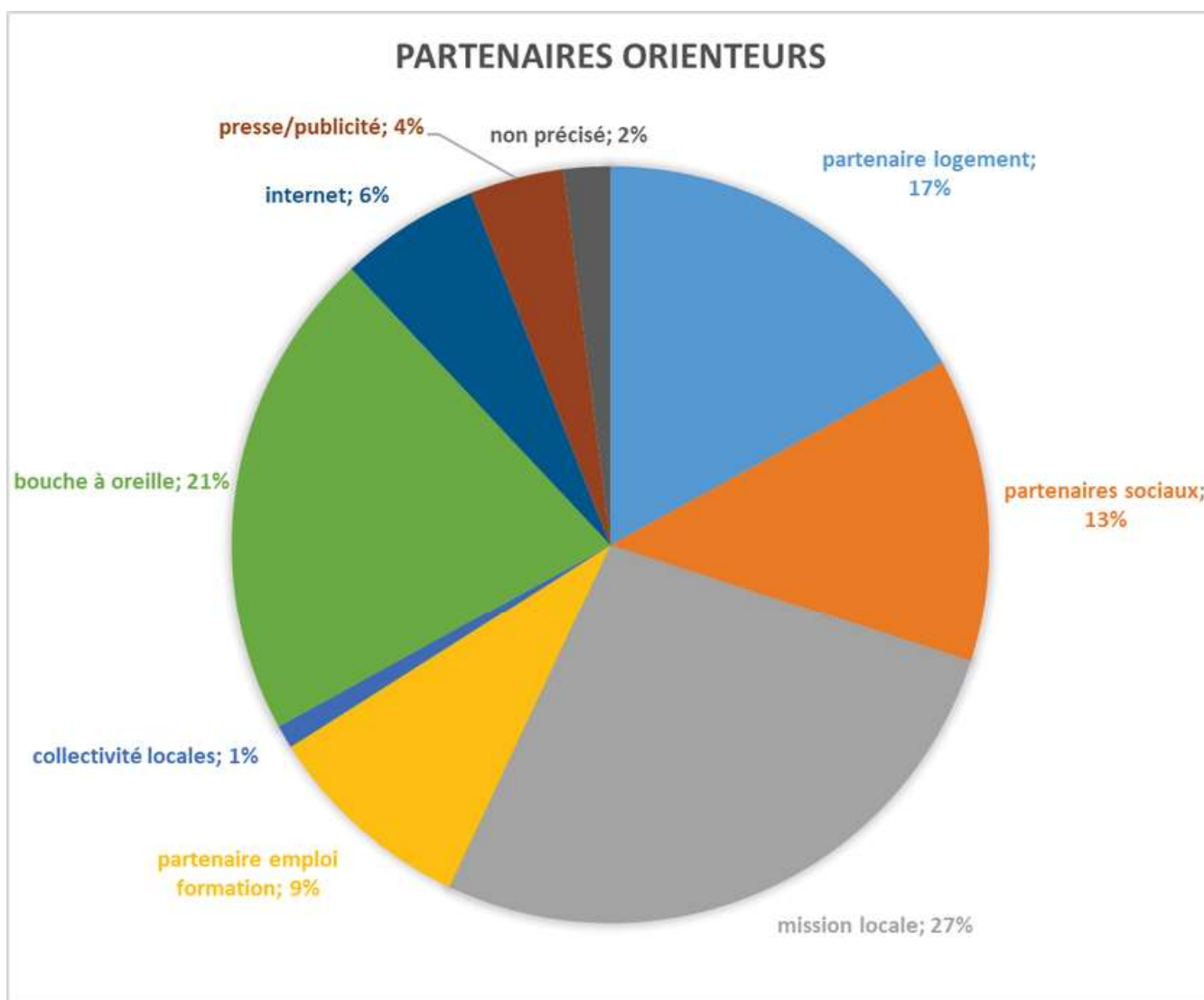
Nous observons différentes périodes :

- du 1/07/2025 au 30/10/2025 : les jeunes sans prescripteurs représentent 45.70% des jeunes reçus en rdv (dont 34% via le bouche à oreille).
- du 1/11 au 31/12/2025 : les jeunes sans prescripteurs représentent 14.30% des rdv.

Le CLJ se félicite de toucher un public non inscrit dans des parcours institutionnels ou accompagnés par des travailleurs sociaux. Cela permet d'accueillir, conseiller et orienter des jeunes qui n'ont pas d'autres acteurs professionnels ressources pour les soutenir.

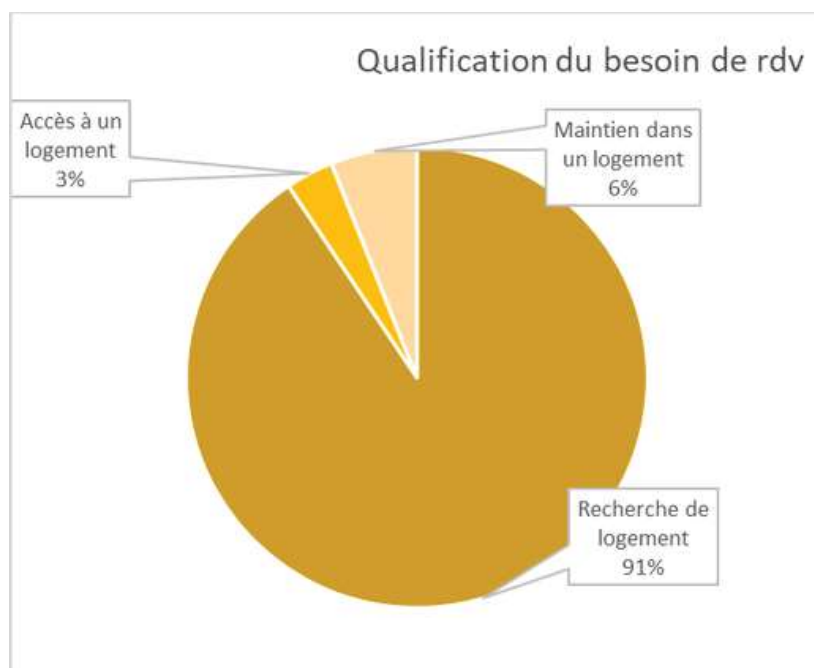
27% des jeunes reçus au CLJ sont orientés par la mission locale. Ce constat est sans surprise en tant qu'acteur principal pour la jeunesse sur le bassin chambérien et de la qualité du travail partenariat tissé.

Les partenaires du secteur logement regroupent les structures d'hébergement, FJT, bailleurs sociaux, ADIL, ...). Les partenaires sociaux : service social de secteur, territoire zéro non recours, Declic, CSAB, ... Les partenaires emploi : France Travail, entreprise d'insertion, ...

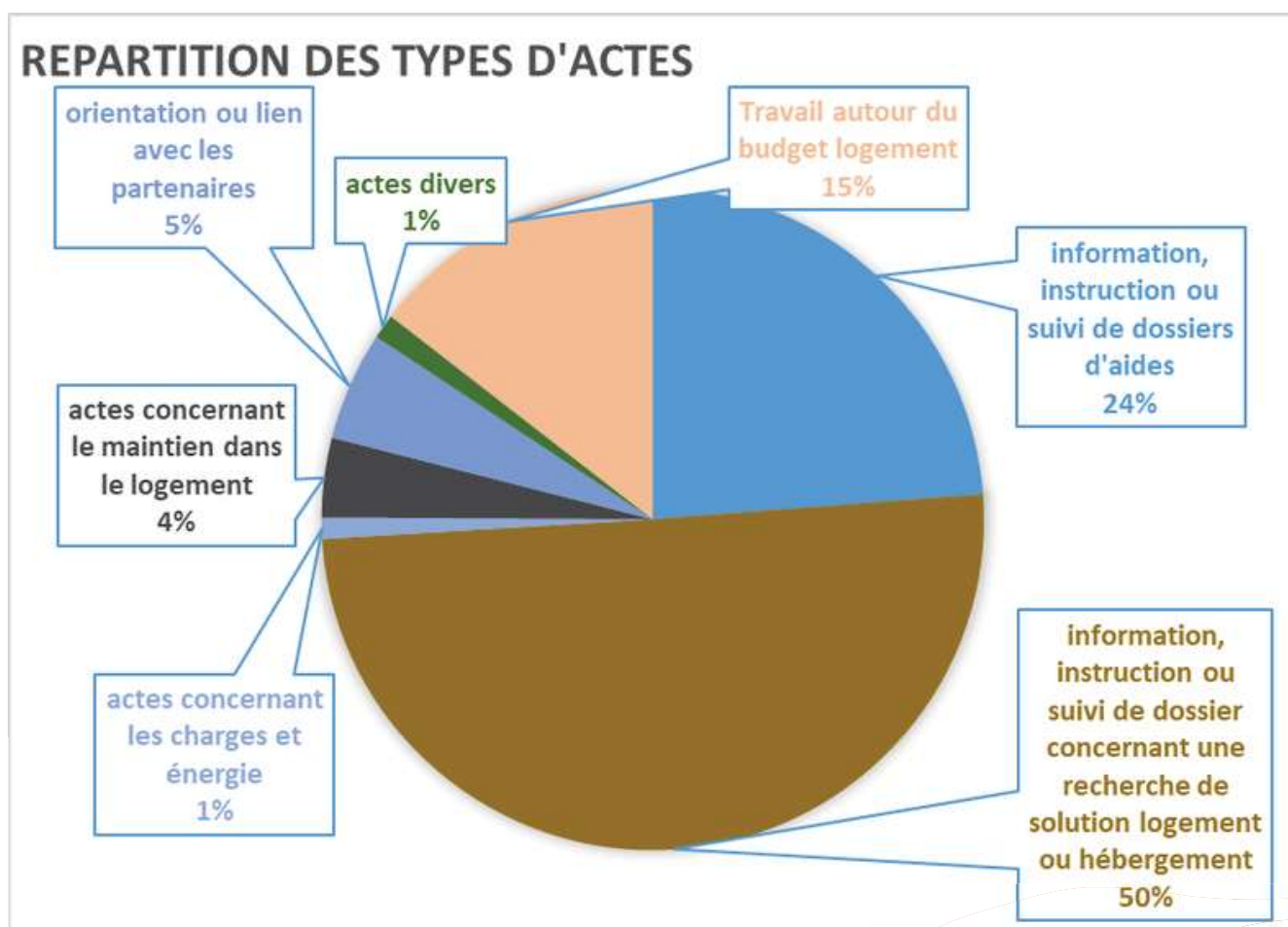


LES ACTIONS MENÉES EN PERMANENCE :

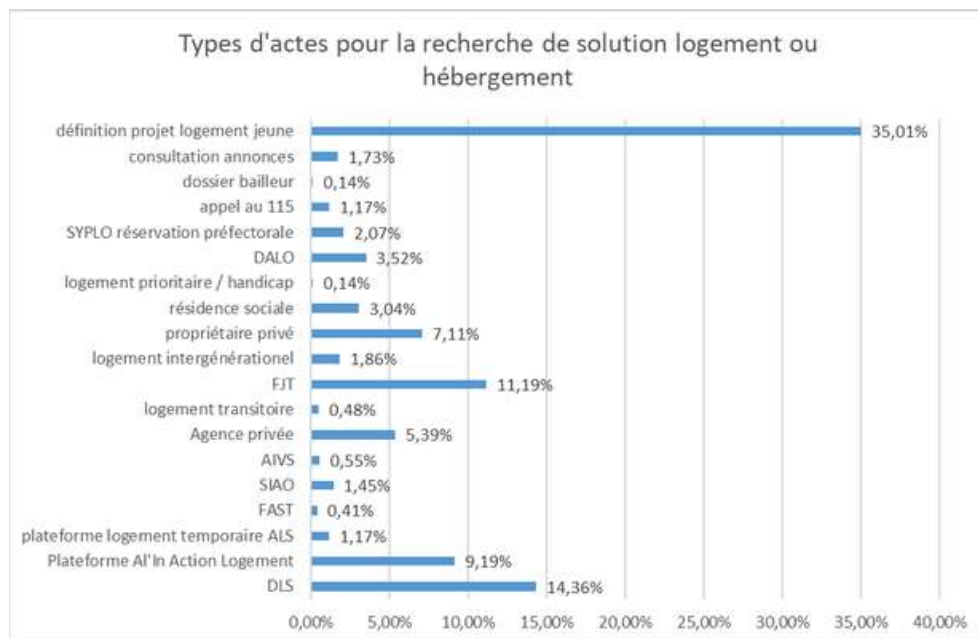
91 % des jeunes reçus en permanence ont sollicité un premier rendez-vous pour un soutien pour une recherche de logement. (contre 85% sur le dernier trimestre 2024). Ces jeunes ont pu ensuite revenir pour l'accès à leur logement ou dès difficultés à s'y maintenir, sans que nous puissions informatiquement les identifier. Cela illustre les difficultés importantes d'accès au logement pour les jeunes. Toutefois, le CLJ doit tendre encore à gagner en visibilité sur sa compétence pour l'accès et le maintien dans le logement.



2 882 actions d'accompagnement réalisés en permanence ou suite de permanence. La moitié concernent une information, instruction ou suivi de dossier de recherche d'une solution logement.

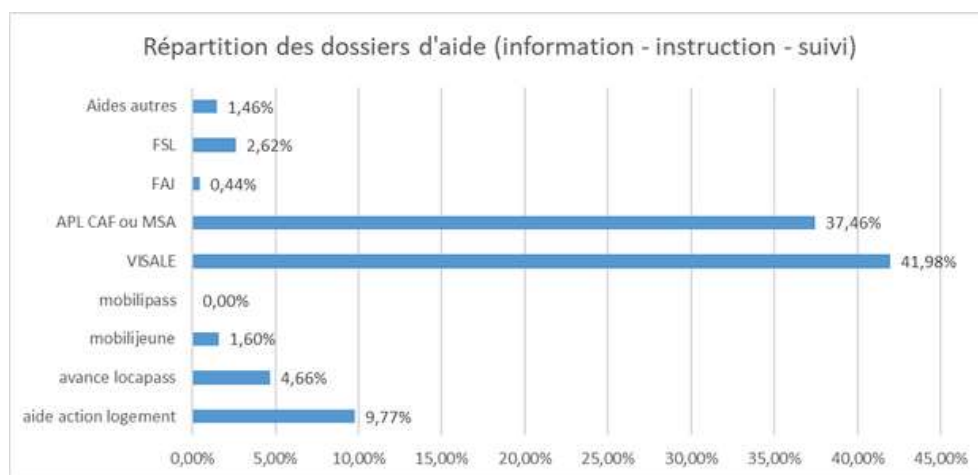


Perspectives 2026 : faire connaître la mission AIO pour les questions d'accès et maintien dans le logement auprès des partenaires et des jeunes directement



35% des actions du CLJ pour la recherche d'une solution logement ou hébergement a consisté à définir le projet logement avec le jeune. Il s'agit de définir les critères de recherche en fonction de la réalité du marché immobilier, des possibles en fonction de la situation du jeune, de l'évaluation d'un loyer maximum, de définir les critères prioritaires. Dans une majorité des situations, un travail important sur les représentations sociales est effectué (par exemple : un T2 en centre ville à moins de 300€ n'existe pas).

La palette d'action et orientation du CLJ pour une recherche de logement est large, passant de la simple information et allant jusqu'à la constitution et suivi des dossiers et demandes. Cela concerne majoritairement : des demandes de logement social (classique ou via action logement), des demandes en FJT et des candidatures dans le parc privé. Au vu de la multitude des profils rencontrés, le CLJ a plus d'une corde à son arc pour mobiliser d'autres solutions : intergénérationnel, réservations diverses solutions transitoires spécifiques, solution d'urgence ...



Parmi les dossiers d'aide dont le CLJ a pu informer, instruire ou suivre le dossier, deux types ressortent majoritairement : les APL (257 actes) et VSALE (288 actes).

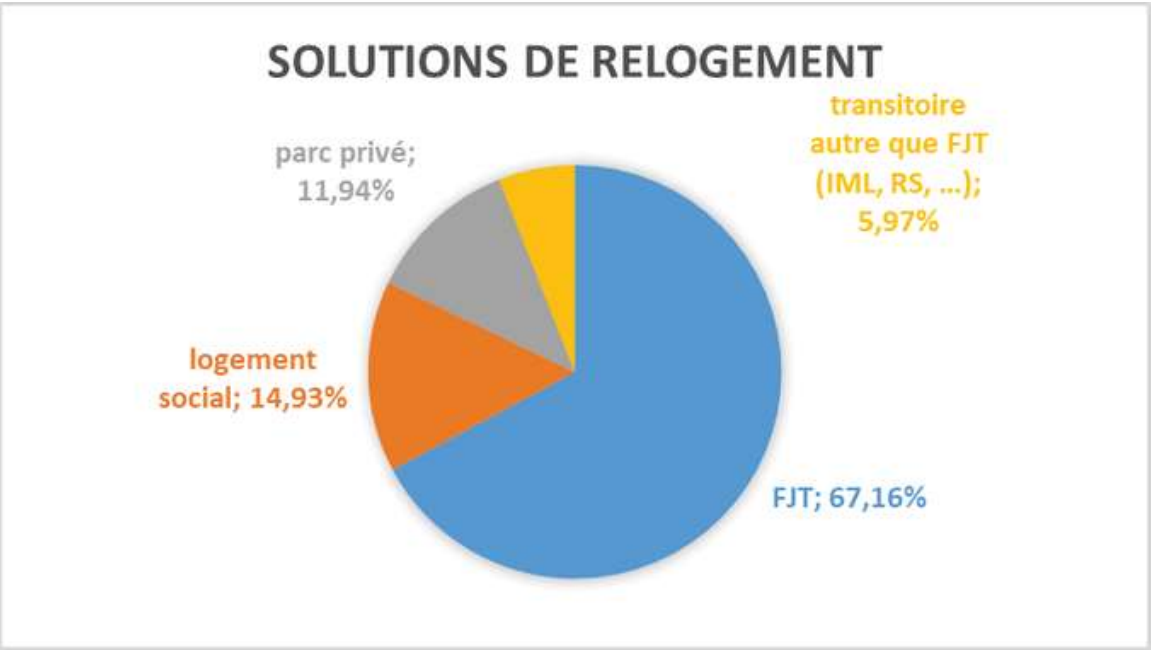
15% de l'ensemble des actes du CLJ concernent le travail autour du budget logement. En effet, c'est un point de départ important que ce soit pour définir un projet logement, préparer un accès logement, vérifier l'éligibilité des aides ou des droits, définir un plan de résorption des dettes, ...

Le CLJ a également réalisé des actes divers : concernant les contrats d'énergie, des rappels de droits et devoirs du locataire/propriétaire, des médiations bailleurs, des traitements de dettes locative, des situations d'indécence/insalubrité ou mal logement, des régularisations de dossiers (identité, impôts, ... qui bloquaient la question du logement), des domiciliations, des orientations vers les partenaires (santé, mobilité, droit des étrangers, ...)

ZOOM SUR LES RELOGEMENTS :

22 %

des jeunes reçus en permanence nous ont informés de leur relogement suite au(x) rendez-vous d'accueil information logement dont ils ont pu bénéficier au Conseil Logement Jeunes. Il peut y avoir eu d'autres relogements dont le CLJ n'a pas été informé à la suite du ou des rdv avec la conseillère logement.
Cela correspond à 67 jeunes.
En 2024, 13% des jeunes nous avaient informés de leur relogement.

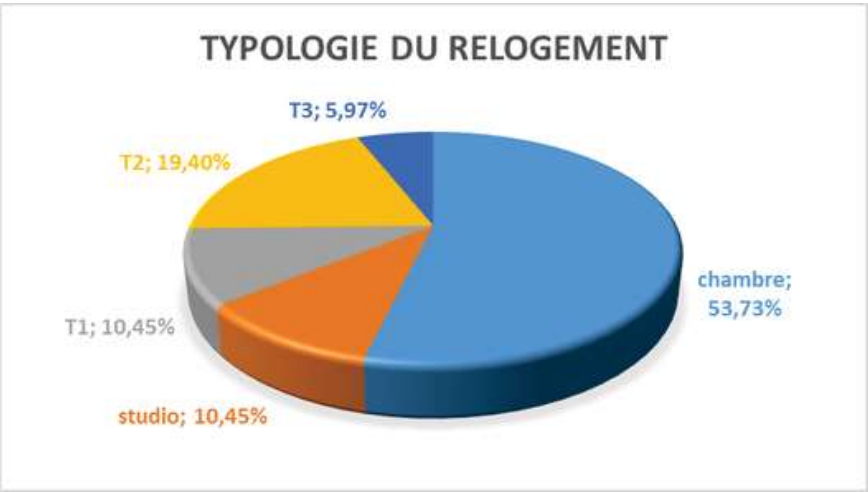


73%

de ces jeunes ont été relogés en solution transitoire ou dhébergement (FJT, résidence sociale, hébergement d'insertion) contre 100% en 2024. L'accès au logement social et privé reste en marge.

69 %

des relogements s'effectuent en QPV, ce qui s'explique en partie par la présence d'un FJT au QPV du Biollay.



age	
moins de 18 ans	1,49%
18-21 ans	37,31%
22-24 ans	26,87%
25-30 ans	34,33%
sexe	
femme	37,31%
homme	62,69%
ASE	
actuel parcours ASE	6,76%
ancien parcours ASE	24,32%
Sans parcours ASE	68,92%

Le profil type du jeune relogé :

Un homme âgé entre 18 et 21 ans, sans parcours de protection de l'enfance, dans une chambre, en solution transitoire et en QPV.



INSTAGRAM

Le Conseil Logement Jeunes a ouvert une page Instagram depuis novembre 2024 afin de diffuser du contenu de prévention à destination des jeunes.

64 publications ont été réalisées en 2025. Ce qui a occasionné 6916 vues. 96% des personnes ayant visionnées les publications étaient situées à Chambéry. Ces personnes sont âgées pour 46% entre 25 et 34 ans. Il s'agit principalement de femmes (60%).

Les informations qui ont été diffusées : qu'est-ce qu'un état des lieux, gestion mensuelle d'un budget logement, signature d'un bail, assurance habitation, fuite d'eau, réparation locative, fin de bail, aides d'action logement, présentation des FJT du territoire, partir du logement en cas de violences conjugales, le DALO, tuto pour faire une demande de logement social, ...

L'objectif d'utiliser ce réseau social est de :

- faire de la prévention auprès des jeunes sur différents sujets liés au logement afin qu'ils anticipent et préparent leur projet logement
- et leur apporter les informations pour trouver un lieu ressource pour les accompagner si nécessaire.



DES RENCONTRES PARTENAIRES

Le CLJ a organisé différentes rencontres partenaires afin de présenter le CLJ aux équipes, mettre en place les permanences au sein de structures, harmoniser le partenariat (action collective, orientation, mise en réseau, ...), faire connaître le dispositif :

33 rencontres sur l'année :

- Réunions de coordination de quartier
- Mission Locale Jeunes
- Les bailleurs sociaux
- Les services logement des villes
- LAFEV
- Declic
- ADDCAES
- FJT du territoire
- AFPA Declic
- Service de protection de l'enfance
- Action Logement
- ...



LES AGENCES IMMOBILIERES

Le CLJ a mené une campagne de communication auprès des agences immobilières du territoire afin de leur proposer de recevoir les jeunes qui postulent à des logements de leur agence et qui ne sont pas retenus au vu de la fragilité de leur dossier ou pour recevoir leur locataire en difficulté.



LA CAF INFORME SES ALLOCATAIRES

Le CLJ a travaillé avec la CAF pour la réalisation de l'envoi d'un sms d'information et mise à disposition du CLJ pour les allocataires de Grand Chambéry de moins de 30 ans ou ayant des enfants à charge de 16 à 30 ans.

Cela a généré un flu important de demandes de rendez-vous.



LES OUTILS COLLECTIF

Le jeu de société KIJOULOU a été utilisé, dont l'objectif est de préparer l'accès au logement. Les jeunes vont vivre le temps d'un tour de plateau de jeu, un mois de location dans un logement. Il permet de faire progresser le parcours résidentiel en répondant à des questions sur l'habitat, équiper le logement, gérer le budget, ...

Un escape game "qui a la règle du jeu" : objectif retrouver les indices et passer les épreuves pour trouver collaborativement la meilleure colocation en évitant les pièges et se préparant à devenir locataire.

Un quiz "tout savoir sur les nuisibles" : atelier qui traite de la prévention et lutte contre les punaises de lit et cafards

Un atelier interactif sur les droits et devoirs du locataire : qui répare quoi ?

Duel en équipe sur les économies d'énergie : pièce par pièce via un outil en ligne interactif suscitant le débat sur les pratiques.



ZOOM SUR LA SEMAINE NATIONALE DU LOGEMENT DES JEUNES

Le CLJ a participé à la semaine nationale du logement des jeunes en proposant des actions différentes du quotidien :

Toute la semaine a été marquée par le quiz "mon projet logement". Les jeunes pouvaient répondre à un quiz sur le logement pour tenter de déconstruire quelques idées reçues. Le jeu s'est déroulé sur différents endroits accueillant des jeunes (formation, FJT, MLJ, ...). Un tirage au sort a permis de faire gagner des goodies à quelques jeunes.

Trois temps d'action collective ont été proposés autour des jeux Kiloujou ou d'un Escape Game. L'objectif était de proposer une première sensibilisation au logement pour les jeunes tout venants fréquentant Savoie Information Jeunesse, la Mission Locale ou l'Ecole de la Deuxième Chance.

Enfin, trois permanences sans rdv ont été organisées pour recevoir les jeunes sur les sites : SIJ, E2C, MLJ.

Sur cette semaine, 26 jeunes ont été rencontrés.

37 Fiches orientation destiné spécifiquement au public étudiant recherchant une solution de logement lié à leurs études sur la période de 06/2025 à 09/2025

Face aux constats suivants depuis 06/2025 :

- une sollicitation importante d'étudiants pour trouver un logement lié à leur affectation du lieu d'étude,
- au délais de rendez-vous de 3 à 4 semaines sur cette période
- au profil atypique de ces étudiants : ils sont en capacité de réaliser beaucoup de démarches seuls, mais ont surtout besoin d'orientation.

Le CLJ a proposé d'envoyer une première fiche d'orientation pour que les étudiants puissent commencer leur recherche et dans l'attente du rendez-vous avec le Conseil Logement Jeunes.

Ces fiches recensent les différentes structures susceptibles d'accueillir les étudiants ainsi que les aides disponibles selon chaque situation (solutions généralistes et spécifiques au statut étudiant).

Evaluation : ce public étant globalement autonome, la majorité des étudiants ont pu effectuer leurs démarches seuls avec l'aide de cette fiche. Seule une minorité de situation ont nécessité un rendez-vous pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans leur recherche de logement.



Perspectives 2026 : penser un autre mode d'accueil information orientation pour ces étudiants :

- visio collective
- permanence collective physique
- fiche préconisation

UNE ACTION DIAGNOSTIQUE SPÉCIFIQUE AUX HAUTS DE CHAMBERY

L'action du CLJ s'est déroulée sur la période du 1/10/2025 au 31/12/2025 à hauteur de 20% d'un équivalent temps plein par la conseillère logement du CLJ.

Différentes phases ont été identifiées dans la mise en oeuvre de cette action :

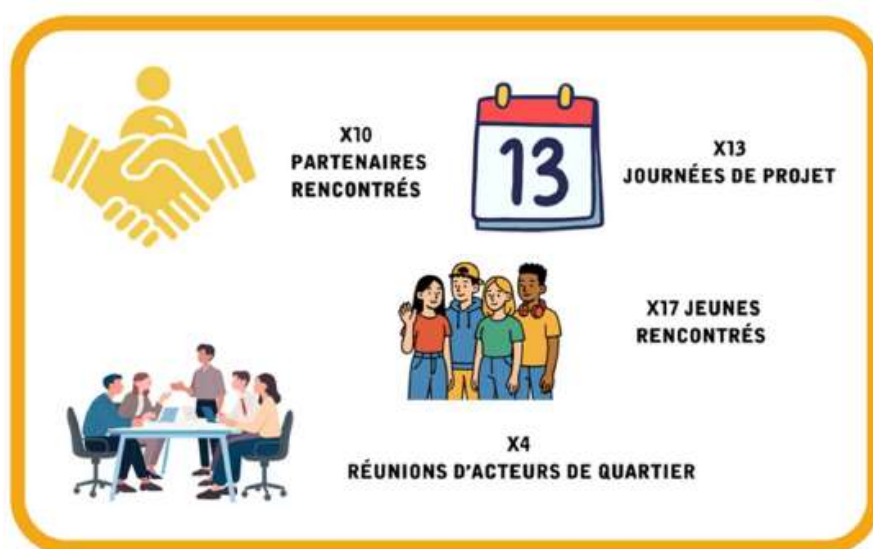
1. Partenariat

Identifier et rencontrer les acteurs du territoire au sens large : institutionnel, secteur socio-professionnel et de l'insertion, du champ du logement, les partenaires des secteurs associés (loisirs, sport, éducation, vie de quartier, ...).

2. Aller Vers les Jeunes

Rencontre les jeunes habitants hors les murs, afin d'obtenir une vision concrète et non institutionnelle de la réalité vécue).

Initialement avaient été prévu également des rencontres par les pairs et des maraudes qui n'ont pas pu être réalisées sur le temps imparti.



Cette action a permis de confronter les indicateurs de précarité du quartier de Chambéry Le Haut à la réalité vécue par ses jeunes habitants.

Ce travail met en lumière un paradoxe : malgré une sur-représentation des critères de précarité, les jeunes de Chambéry Le Haut ne vivent pas une crise majeure du logement. En revanche, le recours aux services de droit commun reste marginal en raison de freins culturels et institutionnels.

Un diagnostic nuancé : entre confort choisi et non recours : la problématique principale est celle de la décohabitation tardive et culturelle (mariage pour les jeunes filles, attente d'une situation stable, forte solidarité familiale) dans un quartier où l'environnement est jugé confortable.

L'enjeu n'est pas l'urgence, mais la préparation à la décohabitation et la visibilisation des dispositifs d'accueil information orientation.

Le principal frein opérationnel est la confusion partenariale sur le terrain, où de nombreux acteurs généralistes diluent la lisibilité de l'offre, et dans un contexte de défiance des jeunes envers les institutions.

L'enjeu est d'adapter les modalités d'approche pour lever les freins psychologiques, culturels, administratives et garantir ainsi une autonomie résidentielle préparée et sécurisée.

Des points de vigilance sont toutefois apportés concernant deux types de public :

- Les jeunes femmes
- Les jeunes sortants de la protection de l'enfance.

Le bilan complet peut être communiqué sur demande

Impact de cette action :

37 jeunes domiciliés à Chambéry Le Haut reçus en permanence en janvier et février 2026 suite à cette action qui a permis de mieux identifier le CLJ (partenaires et jeunes).

LE PARTENARIAT

LOGEMENT



MOBILITÉ



BUDGET



ACCOMPAGNEMENT ET ACCES AUX DROITS



CONSEIL LOGEMENT JEUNES



PARTENAIRES



SANTÉ



EMPLOI



ÉTRANGERS



MINEURS ET JEUNES MAJEURS



LE CLJ VU PAR LES PARTENAIRES

En décembre 2025, le CLJ a réalisé une enquête auprès des partenaires. 39 réponses ont pu être récoltées de partenaires variés : CD73, MLJ, mairies, protection de l'enfance, ADDCAES, CLOUS, FJT, bailleurs sociaux, AGIR, chantiers d'insertion, E2C, services ou associations spécialisées, ...

La quasi-totalité des partenaires ont bien identifiés le CLJ pour des informations générales sur le logement (97%) et la recherche d'une solution de logement (84%). Les partenaires connaissent également le fonctionnement des permanences sur rendez-vous (87%).

En revanche, cette évaluation montre :

- 26% des partenaires ignorent que la mission du CLJ est également sur l'accès au logement
- La moitié des partenaires ignorent que le CLJ intervient également sur la mission de maintien dans le logement et autour des situations de mal-logement
- $\frac{1}{3}$ des partenaires ignorent que le CLJ peut accompagner la préparation d'un projet logement
- 36% des partenaires savent seulement que le CLJ peut réaliser à la demande des actions collectives
- Des partenaires pensent que le CLJ peut réaliser des accompagnements physiques dans les démarches (10%), des visites à domicile (12%), des ouvertures de droits autres que le logement (15%)

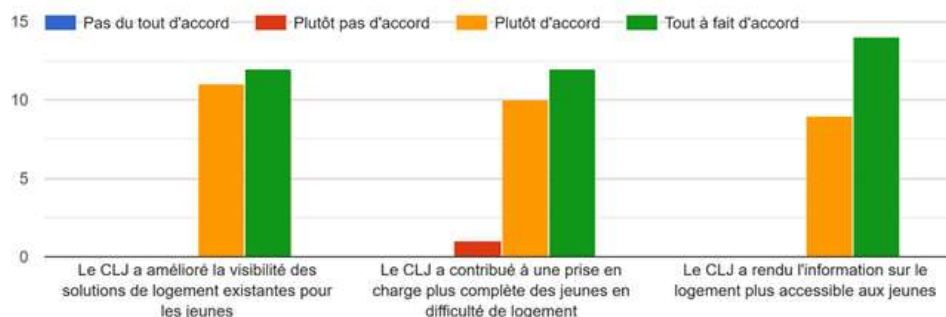


Globalement les missions et le périmètre d'action du CLJ sont encore trop méconnues des partenaires.



Les partenaires sollicitent peu le CLJ pour des motifs autres que la recherche et l'accès à un logement

Donnez-nous votre avis concernant ces affirmations



Quel est l'apport majeur du CLJ pour les jeunes sur le territoire ?

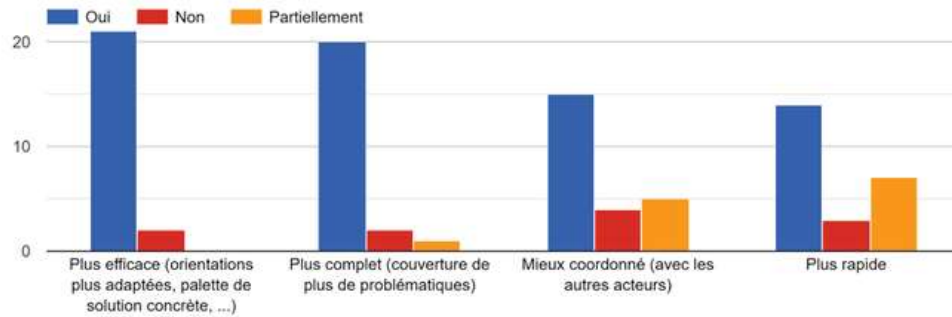
une réponse individualisée et experte du sujet

connaissance aigüe du public, de ses besoins et des acteurs relais

Le CLJ devient la référence en matière de recherche de logement pour les jeunes

Service qui centralise toutes les infos et démarches concernant le logement et la recherche de logement. Interlocuteur que le jeune identifie comme ressource sur les questions de logement. Relais extérieur qui prépare à la sortie du dispositif ASE. Complémentaire avec le travail éducatif durant la prise en charge. Permet au jeune de mûrir son projet de recherche de logement et de revoir éventuellement ses critères de recherche.

Grâce au CLJ, l'accompagnement logement des jeunes dans ma structure est :



Gain de temps et meilleure expertise

Démarches plus efficaces

Meilleurs orientations

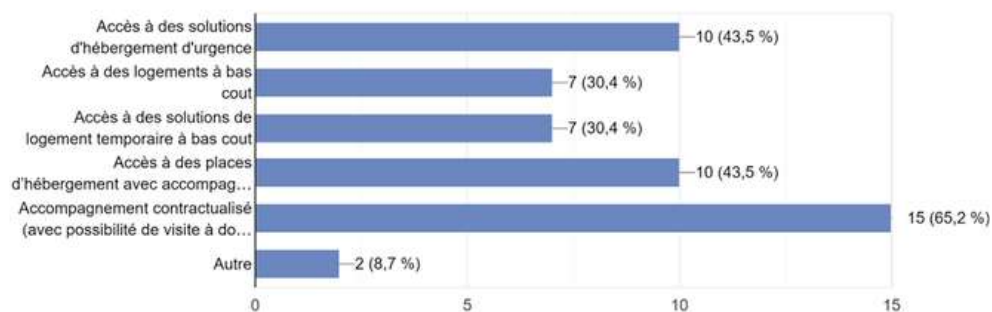
Bonne écoute et coordination partenariale

Multiplicité de démarches entreprises qui augmentent les chances de trouver un logement

Le jeune a à faire à un spécialiste du logement. Cela le met en confiance et le rend plus acteur.

Quels besoins spécifiques en matière de logement pour les jeunes, le CLJ ne parvient-il pas à couvrir, selon votre expérience ?

23 réponses



Les partenaires explicitent leurs attentes :

- proposer un accompagnement type AVDL jeune
- réalisation des dossiers SIAO par le CLJ même en présence d'un référent social
- augmenter le volume de permanence pour diminuer le temps d'attente pour un rdv
- péreniser le dispositif CLJ
- avoir un partenariat et participer aux commissions d'attribution avec les bailleurs sociaux et les FJT

Perspectives 2026 :

- renouveler une réunion de présentation à l'ensemble des partenaires
- développer l'offre de service du CLJ
- péreniser le dispositif

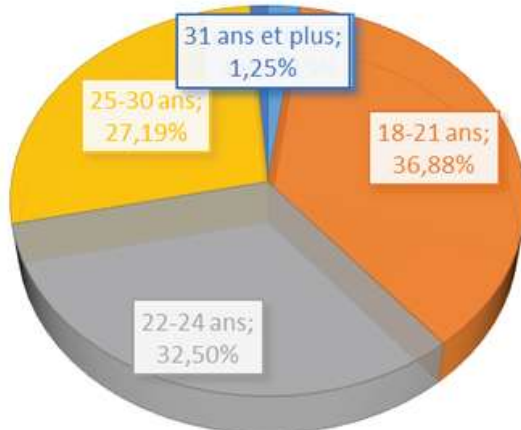
En un mot, qu'est ce que le CLJ
selon vous ?

A word cloud of terms related to the CLJ (Café des Jeunes). The words are arranged in a circular, overlapping fashion. The most prominent words are 'GARANTIE', 'INFORMATIONS', 'JEUNES', and 'AIDES'. Other visible words include 'SOLUTIONS', 'TOIT', 'DROITS', 'DALO', 'MEUBLES', 'FJT', 'PROJET', 'RDV', 'BUDGET', 'AIDE', 'LOGEMENT', 'APL', 'DÉPÔT', 'ACCUEIL', 'VISALE', and 'SOCIAL'.

4. L'OBSERVATOIRE DU PUBLIC

AGE, SEXE ET COMPOSITION FAMILIALE

AGE



72%

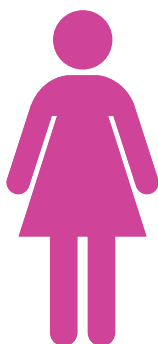
des jeunes reçus ont moins de 25 ans.

Les jeunes majeurs âgés de 18 à 21 ans sont le public majoritaire.

Illes chiffres sont identiques à 2024.

UNE MAJORITE D ' HOMMES

Mais la différence entre les jeunes femmes et jeunes hommes reçus en permanence tend à diminuer (31% de femmes en 2024)



42 %



58 %

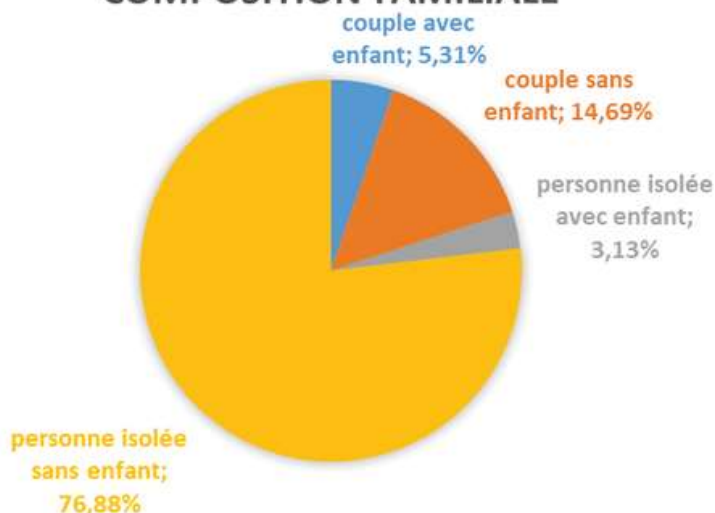
77 %

des jeunes reçus sont célibataires sans enfant.

Les familles avec enfants (monoparentales ou non) représentent moins de 10% des jeunes reçus en permanence.

Par rapport à 2024, le taux de personne célibataire sans enfant a légèrement diminué au profit des couples sans enfants (respectivement 80.6% et 7.5% en 2024)

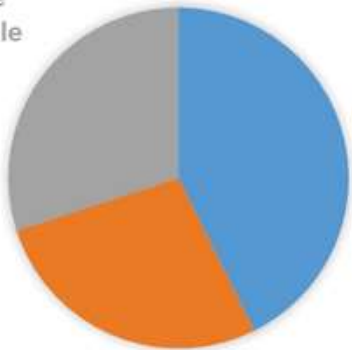
COMPOSITION FAMILIALE



Perspectives 2026 : faire identifier les actions du CLJ auprès du public famille

SITUATION PROFESSIONNELLE

Sans activité
professionnelle
; 30,00%



en activité;
42,65%

Formation;
27,35%

43% des jeunes reçus en permanence sont en situation d'activité professionnelle

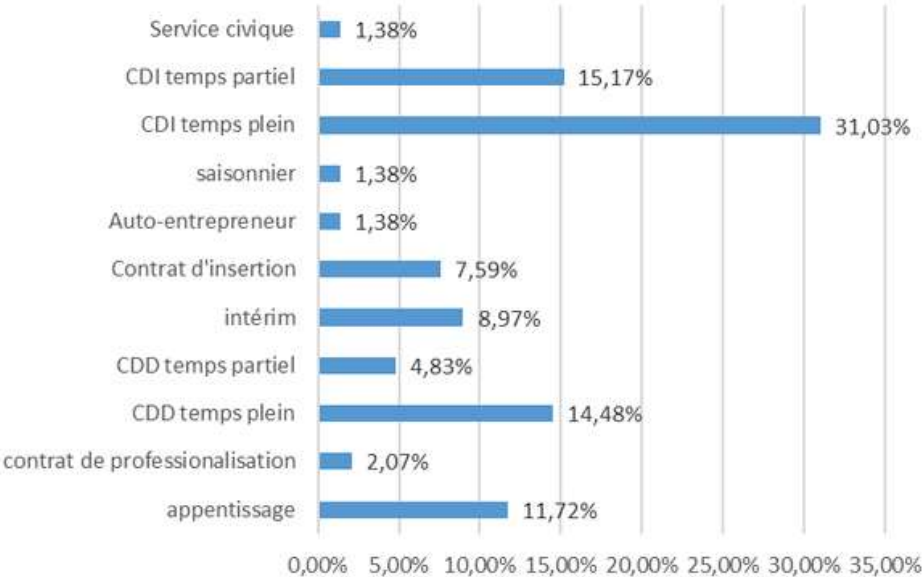
Le CLJ reçoit davantage de jeunes en formation qu'en 2024 (5.6% seulement en 2024).

31 % des jeunes en activité professionnelle ont un CDI et travaillent à temps plein.

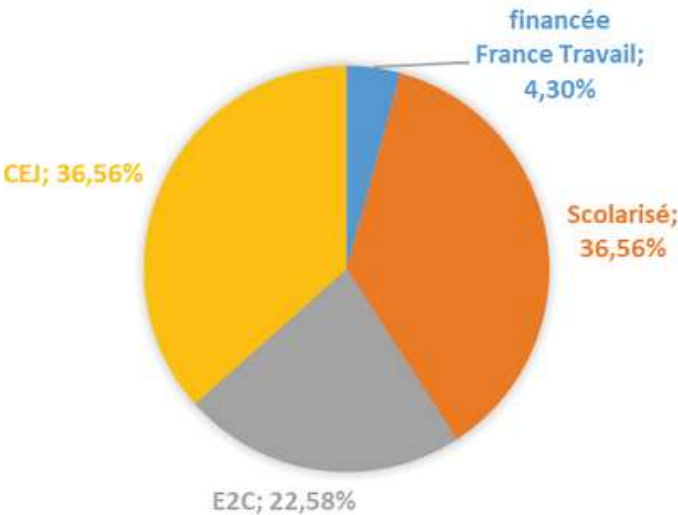
Cela illustre qu'aujourd'hui la stabilité de l'emploi par le CDI et à temps plein ne sécurise pas les parcours logement et ne garanti pas les parcours résidentiels. Le CDI temps plein ne protège pas des difficultés liées au logement.

Ces jeunes représentent 13% des jeunes reçus en permanence tout statut professionnel confondu.

Répartition par type de contrat des jeunes en activité professionnelle

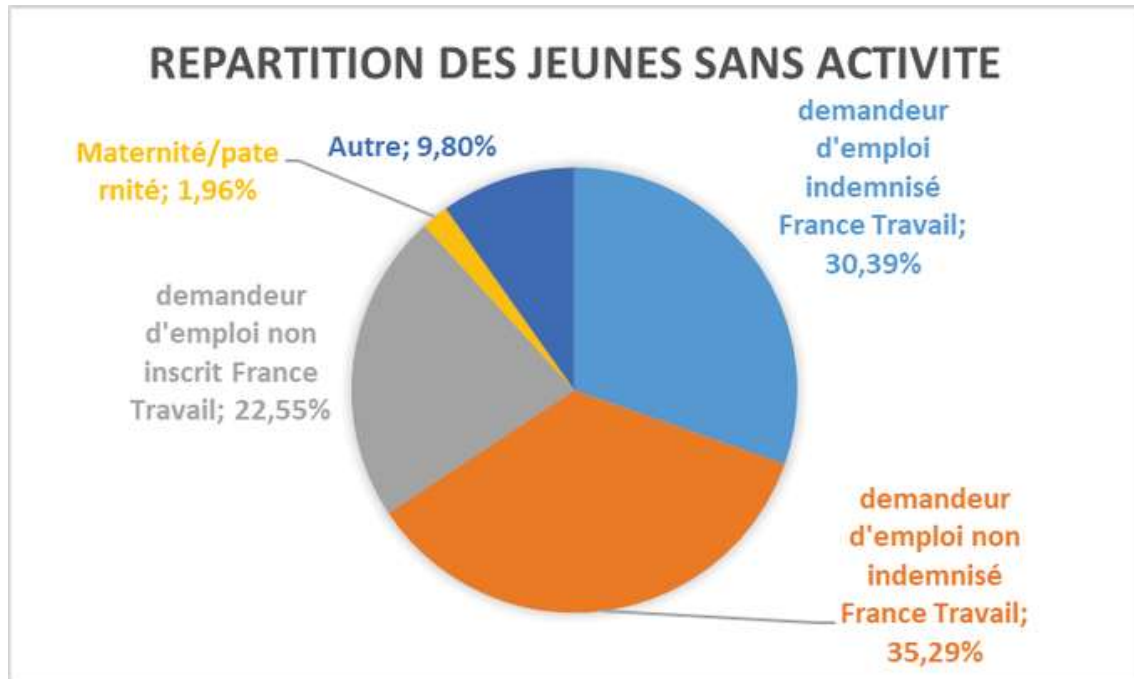


REPARTITION DES JEUNES EN FORMATION



10 % de la totalité des jeunes reçus en permanence sont en Contrat d'Engagement Jeunes

20% de la totalité des jeunes reçus en permanence sont demandeurs d'emploi (indemnisés ou non, inscrits à France Travail ou non).



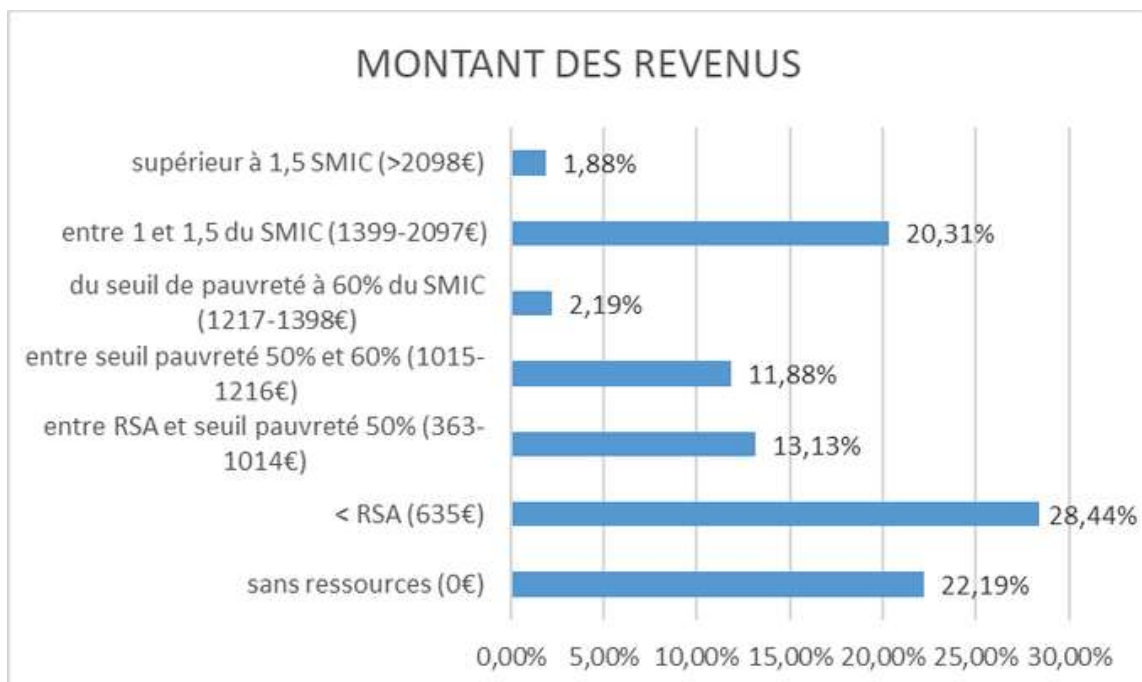
DES JEUNES PRECAIRES MAIS PAS QUE ...

78 % des jeunes reçus en permanence vivent avec des ressources inférieures au seuil de pauvreté (1216€) - contre 60% en 2024.

22 % des jeunes reçus en permanence n'ont pas de ressources - contre 16% en 2024.

28 % des jeunes reçus en permanence vivent avec des ressources inférieures au montant du RSA (635€)

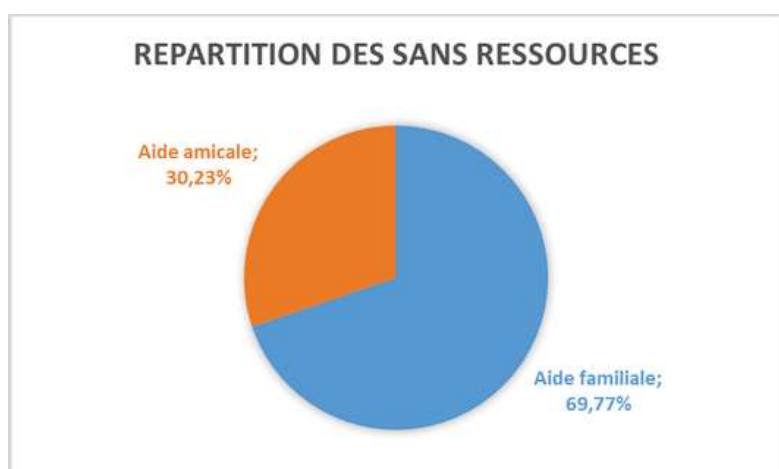
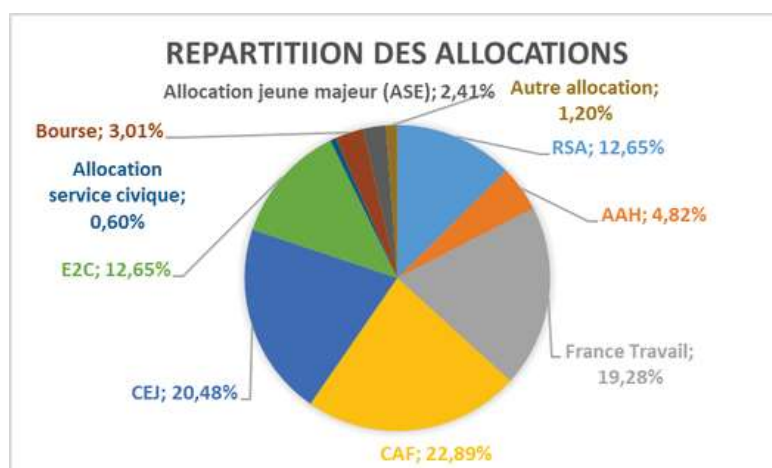
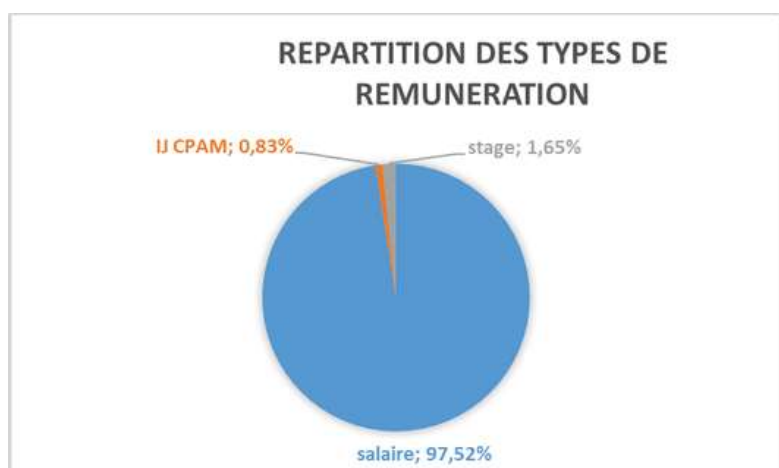
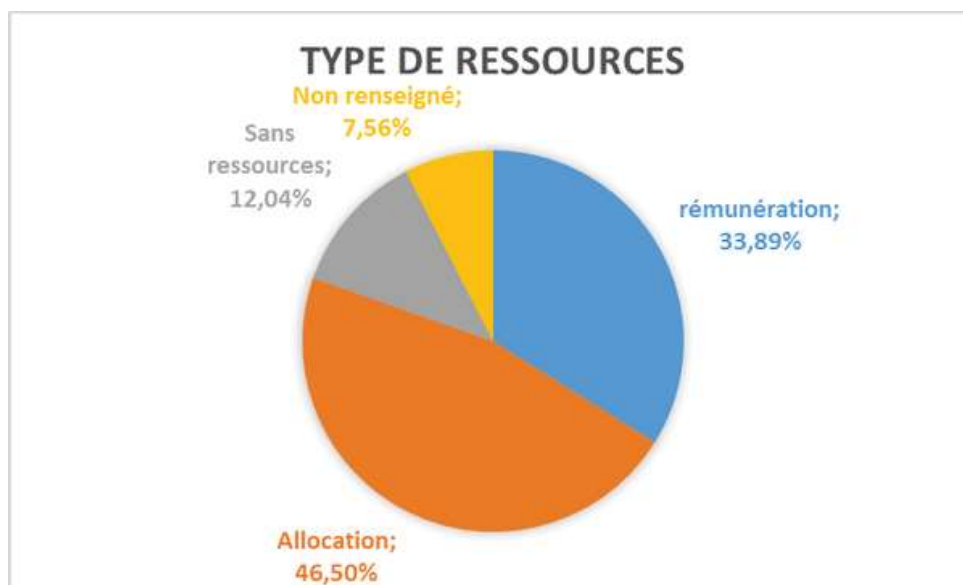
22 % des jeunes reçus en permanence ont des ressources supérieures au SMIC (> 1399€).



33 % de la totalité des jeunes reçus en permanence perçoivent un salaire.

46% des jeunes reçus perçoivent des allocations (contre 33% en 20204). Le CLJ a rencontré plus de jeunes précaires en 2025.

Parmi les allocations les plus représentées : prestation CAF (prime d'activité, PAJE, ...) et allocation CEJ.



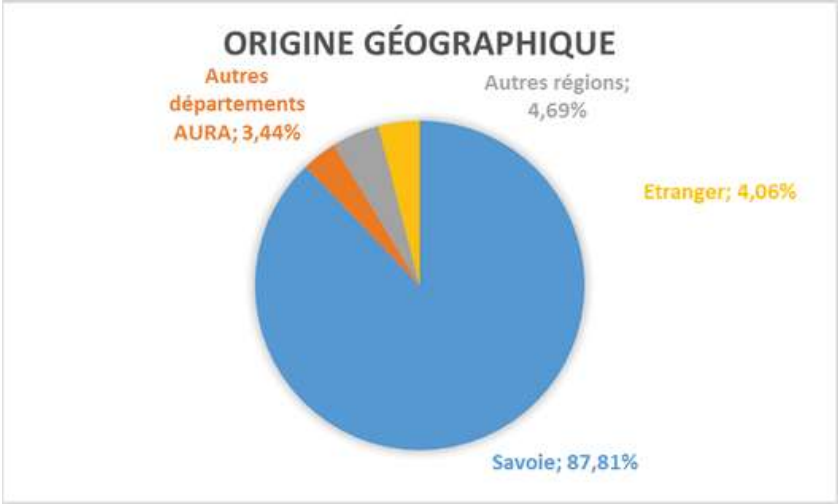
Des revenus qui ne sécurisent pas le parcours

Le CLJ rencontre également des jeunes ayant des ressources suffisantes mais en difficulté dans son parcours résidentiel :

- Pour la recherche d'une solution logement : isolement et absence de garant physique, discrimination liée à la nationalité, inadéquation des souhaits du jeune par rapport à la réalité du marché (niveau d'exigence trop élevé : ascenseur, parking, ... recherche restrictives en terme de localisation)
- Pour l'accès dans le logement : pas d'économies, pas de soutien familial pour les frais d'entrée, besoin de repères...
- Pour le maintien dans les lieux : difficulté avec le bailleur, situation de mal logement, ...

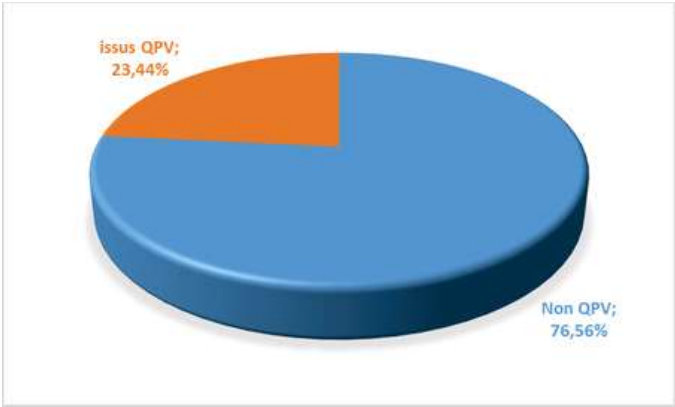
SITUATION RESIDENTIELLE

81 % de la totalité des jeunes reçus en permanence sont domiciliés sur le territoire de Grand Chambéry (contre 88% en 2024). Les autres jeunes ne vivent pas sur ce territoire mais ont pour projet de s'y installer et ont sollicité le CLJ pour être soutenus dans leur recherche sur l'agglomération Chambérienne.

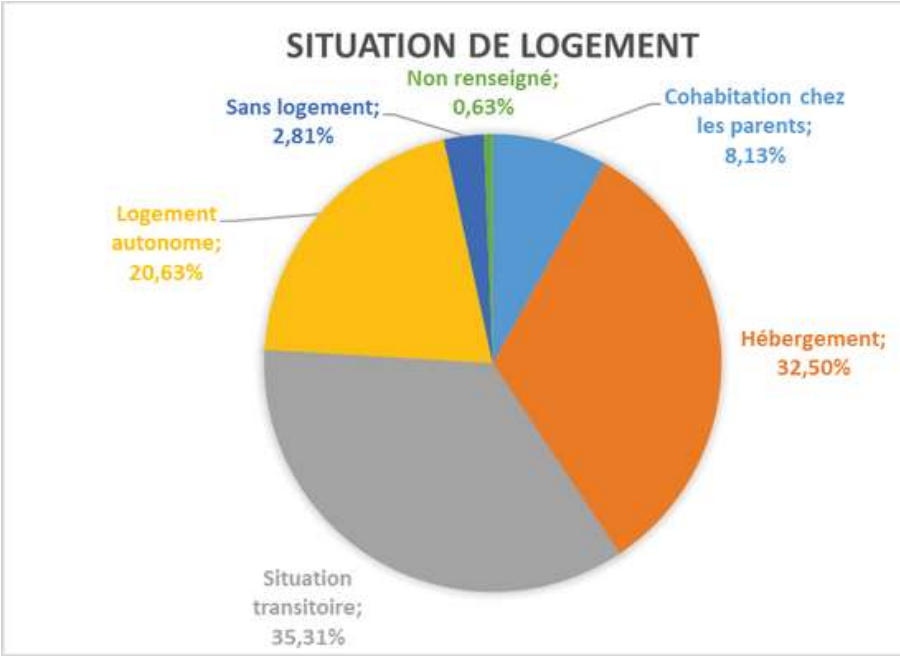


Savoie	
CA Grand Chambéry	92,17%
CA Arlysère	0,36%
CA Grand Lac	2,85%
CC Cœur de Chartreuse	0,00%
CC Cœur de Maurienne Arvan	0,36%
CC Porte de Maurienne	0,36%
CC Cœur de Savoie	2,85%
CC Val Guiers	0,36%
CC Yenne	0,36%
CC du Lac d'Aiguebelette	0,36%
CC Canton de la Chambre	0,00%

23 % des jeunes reçus en permanence sont domiciliés sur un Quartier Prioritaire de la Ville de Chambéry. Pour la quasi totalité, il s'agit du quartier du Biollay. L'action spécifique sur les Hauts de Chambéry a permis de commencer à rencontrer quelques jeunes de ce quartier, à la marge. L'impact est d'ores et déjà plus visible sur 2026.

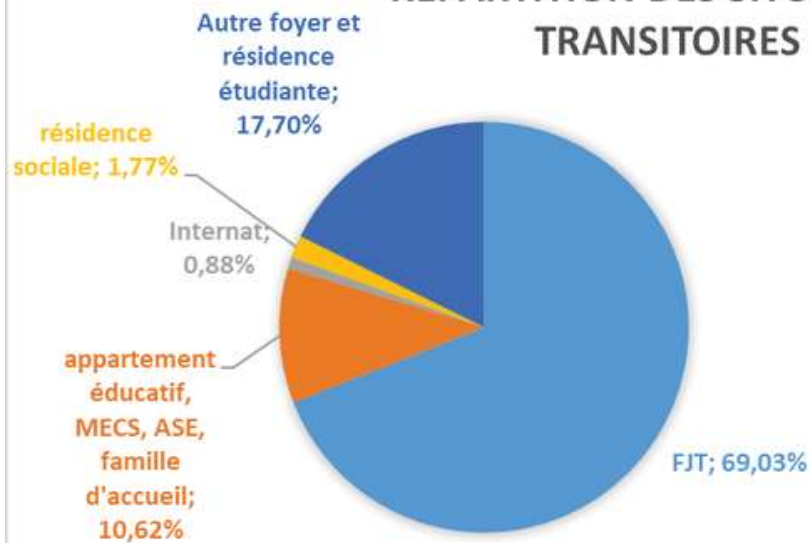


32 % des jeunes reçus en permanence en situation d'hébergement, dont la majorité chez un membre de la famille ou un tiers. Les situations d'hébergement chez un tiers ou dans la famille sont toutes très instables et peuvent prendre fin d'un jour à l'autre. Les familles connaissent des situations de surpeuplement, conflit, précarité financière qui ne permettent pas d'assurer l'hébergement dans la durée.

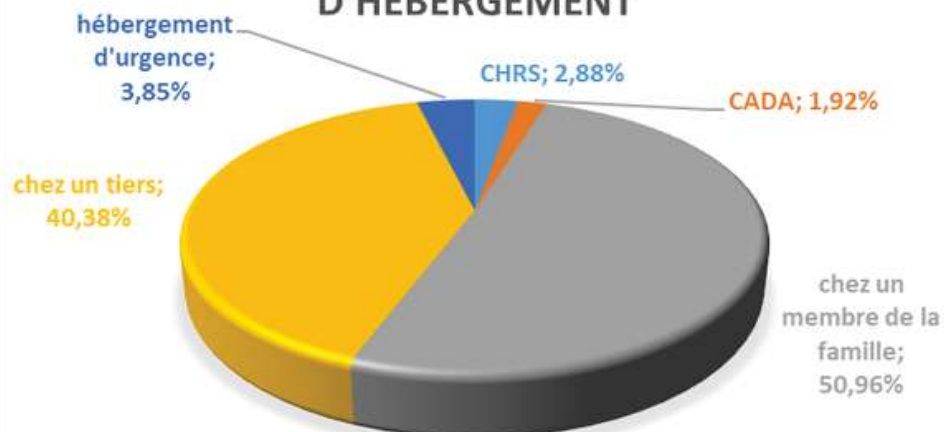


21 % des jeunes reçus en permanence sont locataires d'un logement autonome. Ils sollicitent le CLJ pour des questions liées à la relation avec le bailleur (droits-devoirs, médiation), l'état du logement, la recherche d'une solution de logement plus adaptée à la situation du jeune (changement composition familiale). A la marge, des jeunes locataires sollicitent le CLJ pour ouvrir des droits ou médiation bailleur pour des plans d'apurement.

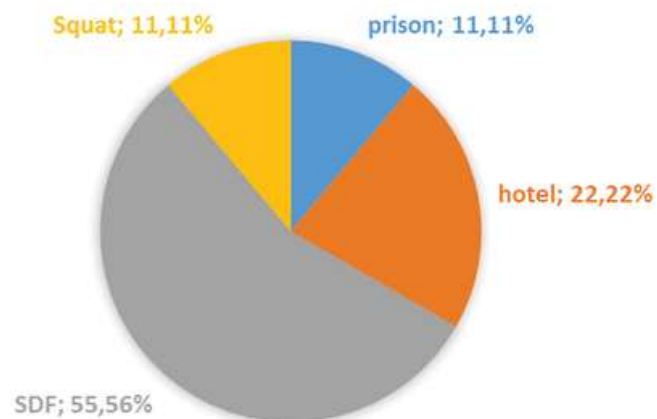
RÉPARTITION DES SITUATIONS TRANSITOIRES



RÉPARTITION DES SITUATIONS D'HÉBERGEMENT



REPARTITION DES SANS LOGEMENT



LE PROFIL TYPE DU JEUNE REÇU EN PERMANENCE

Homme



Célibataire,
sans enfant



Avec des revenus
inférieur au
montant du RSA
(635€)

âgé entre 18 et
21 ans



En activité
professionnelle



Domicilié à
Chambéry - hors
QPV

Hébergé
chez un tiers



ZOOM SUR LES JEUNES SANS SOLUTION DE LOGEMENT

56% des jeunes reçus en permanence n'ont pas de solution de logement (autonome ou transitoire) comme en 2024. Soit 180 jeunes.

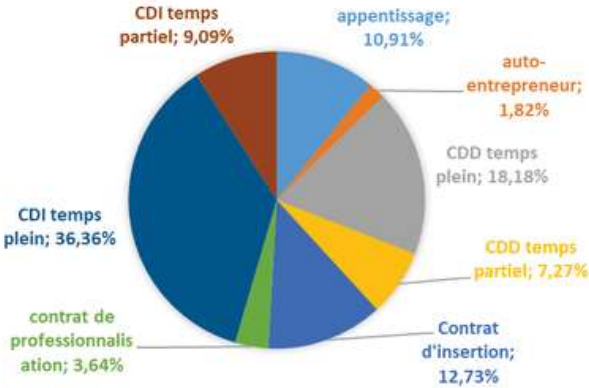
Des revenus et un emploi mais pas de logement

- 11 %** des jeunes sans solution de logement travaillent en CDI temps plein.
- 17 %** des jeunes sans solution de logement perçoivent des ressources comprises entre 1 fois et 1.5 fois le SMIC (entre 1217€ et 2097 €)
- 31 %** des jeunes sans solution de logement sont en situation d'emploi (tout type de contrat confondu).

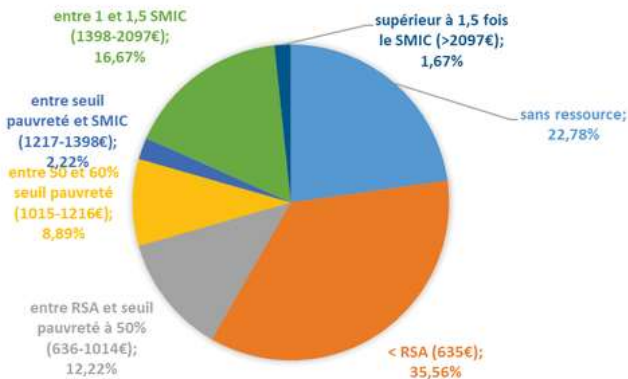
SITUATION EMPLOI DES JEUNES SANS SOLUTION DE LOGEMENT



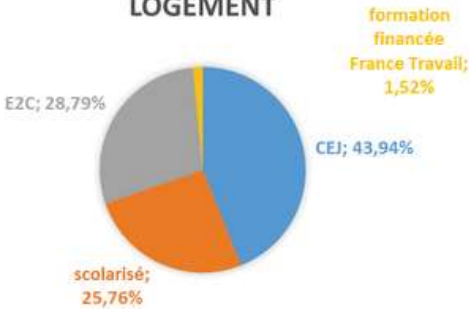
RÉPARTITION DES JEUNES EN ACTIVITÉ SANS SOLUTION DE LOGEMENT



TRANCHES DE REVENUS DES JEUNES SANS SOLUTION DE LOGEMENT



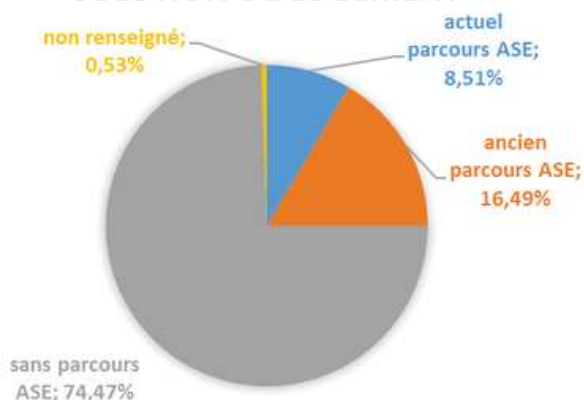
REPARTITION DES JEUNES EN FORMATION SANS SOLUTION DE LOGEMENT



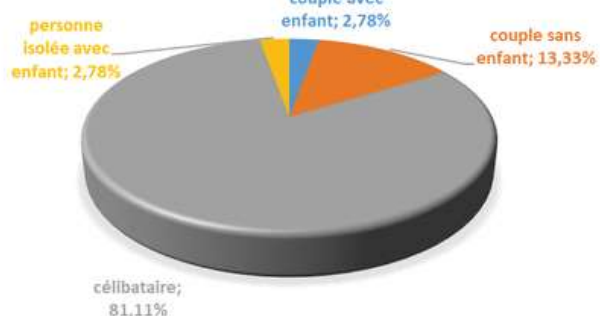
97 % des jeunes sans de solution de logement vivent hors QPV.

25 % des jeunes sans de solution de logement sont des personnes ayant ou ayant eu un parcours avec l'Aide Sociale à l'Enfance. Parmi ces jeunes, 62% ont eu un parcours ASE dans le passé.

LIEN ASE POUR LES JEUNES SANS SOLUTION DE LOGEMENT



COMPOSITION FAMILIALE DES JEUNES SANS SOLUTION DE LOGEMENT



Une majorité de célibataire.

La répartition par sexe change : l'écart homme femme se resserre quand on regarde uniquement les jeunes sans solution de logement.

Répartition des jeunes reçus sans solution de logement :



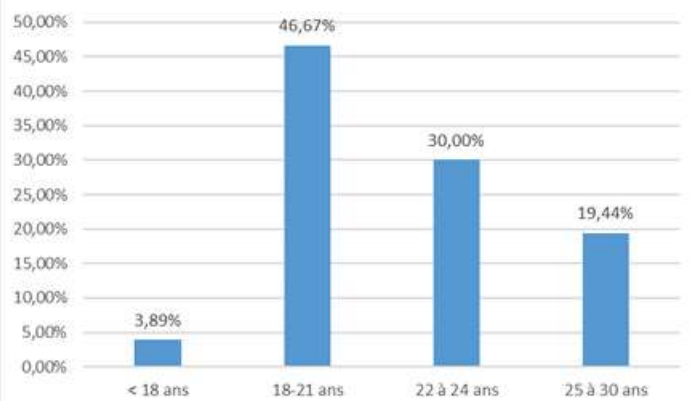
44 %



55 %

La répartition par âge des jeunes sans logement est plus jeune que la répartition des jeunes reçus en permanence.

Age des jeunes sans solution de logement



ZOOM SUR LES JEUNES PROTECTION DE L'ENFANCE

26 % des jeunes reçus en permanence ont actuellement ou ont eu dans le passé un parcours avec l'Aide Sociale à l'Enfance.
Soit 2 points de moins qu'en 2024.
Cela correspond à 87 jeunes.

16 % des jeunes reçus en permanence ont eu dans le passé un parcours avec l'Aide Sociale à l'Enfance.

46 % des jeunes ayant actuellement ou ayant eu dans le passé un parcours avec l'Aide Sociale à l'Enfance ou avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse sont en situation d'absence de logement lors du premier rendez-vous avec le CLJ.
Soit 40 jeunes. C'est 6 points de moins qu'en 2024.

Actuel parcours ASE	9,41%	25,59%
MNA	0,88%	
Mineur	2,35%	
Majeur	5,59%	
PJJ	0,59%	
Ancien parcours ASE	16,18%	
Mineur ou majeur	6,76%	
MNA	8,24%	
PJJ	1,18%	
Sans parcours ASE / MNA / PJJ	74,41%	

Sur cette période, il n'y a eu aucune action collective réalisée auprès du public ASE expliquant ces données. Cette proportion de jeunes concerne uniquement les jeunes reçus en rendez-vous individuel en permanence.

QUELQUES OBSERVATIONS

MUTATIONS

Les jeunes connaissent des changements de composition familiale souvent liés à l'arrivée d'un nouvel enfant. Les mutations dans le parc social souffrent de délais d'attente très long. Même si il n'y a pas de notion de surpeuplement, le logement n'est plus adapté. L'accès au logement dans le parc privé n'est pas possible (les jeunes n'ont pas les ressources et garanties exigées dans le parc privé). Ces jeunes ne cherchent pas de solution transitoire étant déjà inscrit dans le logement autonome. Le manque de fluidité de ces mutations empêche également la libération de logement de petites tailles, très demandées par les jeunes.

PARC PRIVE INACCESSIBLE

Le parc privé est inaccessible pour les jeunes :

- exigence des bailleurs en terme de niveau de revenus, statut professionnel
- discriminations liées à l'âge ou autre motif
- concurrence accrue entre candidats
- coût de l'accès trop important : frais d'agence, dépôt de garantie, 1^{er} loyer, mobilier, ouverture de compteurs, 1^{ère} assurance, etc. Les aides existantes ne sont pas assez réactives et ne permettent pas de tout couvrir.

PARTICULARITE DES FEMMES

Les femmes ont des situations particulières :

- elles sollicitent plus jeunes le CLJ pour préparer et être accompagnées dans leur projet logement.
- elles anticipent plus leur situation dans une démarche de prévention ou traitement rapide, évitant l'enlisement d'une situation plus complexe
- elles ont plus de facilité à trouver des tiers pour être hébergées et ces situations sont plus stables
- les femmes semblent se mobiliser plus fortement dans leur situation et arrivent à lever plus rapidement leurs difficultés. Elles sont plus réactives.

PARTICULARITE DES COUPLES

Les couples, avec ou sans enfant, refusent majoritairement d'envisager une solution transitoire. Ils préfèrent attendre le logement autonome de droit commun de manière précaire, souvent hébergé chez des tiers que d'envisager une solution transitoire (type FJT par exemple).

LES FJT VU PAR LES JEUNES

Les jeunes sont réfractaires au FJT :

- Les freins sont les règles de vie. Ils ont un souhait prononcé d'autonomie. Ce qui les freine le plus sont les horaires pour les visiteurs et l'absence de possibilité d'héberger un tiers.
- Les jeunes ont également des représentations sociales sur les FJT : pour eux c'est une structure où il n'y a pas de mixité sociale et que des publics très précaires. Ils s'imaginent devoir rendre des comptes.

LA COLOCATION

Les jeunes sont réfractaires à vivre en colocation. Ils ne veulent pas partager leur lieu de vie. Cela impacte donc également directement l'accès aux dispositifs tels qu'un toit deux générations. Ce n'est pas l'aspect du projet d'aide qui les rebute mais la colocation. Si ils acceptent, c'est souvent en dernier recours et absence d'autre choix. La colocation reste par dépit.

5. LES BESOINS IDENTIFIES

BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT CONTRACTUALISE

Un besoin d'accompagnement contractualisé pour la recherche d'une solution logement et l'accès à un logement.

Pour rappel les permanences du CLJ ne sont pas un lieu d'accompagnement mais un lieu ressource d'Accueil Information et Orientation.

Les jeunes peuvent revenir plusieurs fois en rendez-vous si ils le souhaitent mais ils doivent être acteurs de cette dynamique. La conseillère logement ne fera aucune relance auprès du jeune, ne peut faire aucun accompagnement extérieur, et ne s'assure pas de la mise en oeuvre des préconisations par le jeune.

Nous observons le besoin des jeunes d'un accompagnement :

- Pour la recherche d'une solution : pour les jeunes qui sont difficilement acteur de leur demande ou qui baissent vite les bras face aux difficultés. La recherche d'une solution logement est complexe, les jeunes se retrouvent confrontés à de multiples refus. Certains jeunes ont besoin d'être soutenu : constituer un dossier de locataire, relancer le propriétaire, répondre aux mails de complément d'information, être accompagné dans une visite de logement, multiplier les candidatures, ...
- Pour l'accès au logement : les jeunes vivent leur première expérience de logement et ont tout à apprendre et construire : trouver du mobilier, ouvrir les compteurs, ouvrir les droits comme l'APL, payer le dépôt de garantie, souscrire une assurance habitation, faire les changements d'adresse, mensualiser les charges, investir le logement, se repérer dans leur nouveau quartier d'habitation pour trouver les structures ressources. Autant de démarches dans un temps restreint qui peuvent mettre certains jeunes en difficulté. L'accès au logement est souvent précipité. Pourtant, pour certains jeunes, un accompagnement court mais régulier sur les premières semaines (délais estimé environ de 2 à 3 mois) permettrait de prévenir les difficultés et assurer l'installation et la pose de bases solides pour la suite de leur parcours résidentiel.

Les accompagnements institutionnels déjà existants type AVDL ou ASSLL ne répondent pas à ces besoins. En effet, le Département indique que les demandes pour soutenir les jeunes dans la recherche d'une solution logement ou pour soutenir l'accès à un logement ne peuvent être mis en place. Le dispositif ASSLL est déjà saturé et une priorisation sur les situations complexes est réalisée.

Par ailleurs, pour une mesure AVDL : les délais d'attente de mise en place des mesures classiques de droit commun sont trop importants. Les besoins des jeunes sont instantanés et demandent beaucoup de réactivité.

Pour appuyer notre propos, nous pouvons citer plusieurs extraits du COJ 2025 "logement des jeunes : une urgence sociale !" qui rapportent également ces constats :

La jeunesse est caractérisée par un âge de la vie de découverte, de construction et d'autonomisation qui nécessite d'être accompagné. [...] La notion d'accompagnement est souvent abordée sous le prisme de l'action sociale, c'est-à-dire fléchée vers des publics « en difficulté ». Or il faut rappeler que la jeunesse est caractérisée par une période de transition vers l'autonomie, c'est l'âge des premières fois, l'âge où on découvre et on expérimente. Cette phase d'apprentissage nécessite à minima un soutien pour appréhender l'environnement, comprendre les dispositifs et les modalités de leur mobilisation. Celui-ci ne peut être assuré par la famille ou l'entourage qui n'a pas toujours les clés, les connaissances nécessaires ou les réseaux adéquats, et à fortiori dans les cas de rupture ou conflits familiaux.

En premier lieu l'accès au logement présente une complexité croissante avec de nombreuses démarches à réaliser et une multiplicité de dispositifs ayant chacun leurs critères et modalités propres. C'est pourquoi les jeunes ont besoin d'une orientation et d'un soutien et qui ne peuvent pas forcément être assurés par la famille.

Accompagner l'entrée dans le logement autonome : une fois le jeune entré dans un logement autonome, il est important de poursuivre le suivi hors les murs pendant quelques mois avec un référent qui peut se rendre sur place et accompagner la transition (ouverture des compteurs, aménagement du domicile, gestion des factures, entretien, etc).

Plusieurs enjeux sont à souligner concernant l'accompagnement des jeunes : [...] L'importance d'aller vers, face à la méconnaissance des offres et l'isolement : AIO, accompagnement sur les lieux de vie, présence socio-éducative en ligne ,...

TRANSITOIRE DIFFUS

Les jeunes célibataires en situation de précarité avec des ressources d'un montant similaire au RSA manquent de solutions transitoires répondant à leur demande.

En FJT, sur Grand Chambéry, les solutions proposées sont soit des chambres sans cuisine, soit des colocations. Il n'y a que très peu de tout petit logement (type studio) sur le dispositif Intermédiation Locative. Les jeunes recherchent en grande majorité des solutions se rapprochant du droit commun : en diffus et tout individuel (cuisine individuelle, pas de colocation).

Il s'agit principalement des jeunes percevant le RSA, la rémunération CEJ ou Ecole de la Deuxième Chance.

Le dispositif Intermédiation Locative fonctionne bien pour les jeunes avec des revenus type salariés.

CHRS

Les dispositifs CHRS saturent. Les délais d'attente sont de plusieurs mois (dépassant une année) pour les jeunes ayant des besoins d'accompagnement renforcé. Le risque est de renforcer la précarisation de la situation de ces jeunes en attente d'une place. Souvent ils sont hébergés chez un tiers en attendant. Le risque de passage à la rue est fort, compromettant alors l'insertion professionnelle et sociale au sens large (santé, budget, comportement déviant, ...).

Cela concerne principalement des demandes de places en CHRS insertion.

Cela concerne peu de jeunes (une petite dizaine) mais ce sont des situations particulièrement précaires et sans autre alternatives de solution, donc qui restent bloquées (contrairement à d'autres types de situations).

Cela contribue à une dégradation de leur situation.

ACCUEIL D'URGENCE

Les jeunes refusent pour beaucoup de solliciter le 115 et aller en CHU. Ils préfèrent dormir dans un parc ou dans une voiture que de solliciter ces dispositifs.

Ils expliquent qu'ils ne veulent pas être mélangés à une population de grande marginalité (toxicomanie, animaux, santé mentale, ...). Les partenaires refusent aussi d'orienter les jeunes (par exemple pour les jeunes majeures femmes). Le recours aux solutions autres type AFPA Declic ou associations de bénévoles est rapidement saturé, ne permettant pas de répondre aux demandes.

Il n'existe pas de spécificité pour le public jeune qui peut être confronté à la grande marginalité dans ces structures accueillant des personnes en grande précarité, souvent avec une expérience longue de rue. Le public jeune a tout à découvrir et peut lui aussi cumuler les difficultés mais qui ne sont souvent pas les mêmes.

BESOIN DE PREVENTION PRIMAIRE

Nous repérons un besoin important d'intervenir dès le plus jeune âge pour sensibiliser à cette question du logement. Il nous semblerait pertinent de pouvoir intervenir dès le lycée (général ou professionnel) pour sensibiliser les jeunes à cette question. C'est un axe de prévention essentiel pour limiter les ruptures de parcours, les situations de crise et préparer au mieux le projet logement.

Le CLJ se trouve actuellement confronté à la difficulté de rentrer en contact avec les structures d'éducation nationale et n'a pas eu de réponse suite aux propositions d'intervention.

6. LES PERSPECTIVES 2026

PROJETTOIT

Expérimentation d'un logiciel de prise de rendez-vous en ligne permettant :

- de s'adapter aux pratiques numériques des jeunes
- faciliter la prise de rendez-vous, sans attente que la conseillère logement soit disponible au téléphone
- proposer un rappel de rdv par mail et sms pour lutter contre l'absentéisme

PERENISER L'EXPERIMENTATION

L'expérimentation montre et confirme que le CLJ répond à un réel besoin de territoire.

L'objectif en 2026 est de consolider cette expérimentation et permettre sa pérennisation.

La question se pose également de la couverture des autres territoires de Savoie.

Cela fait aussi référence à la recommandation 33 du rapport du COJ 2025 : "logement des jeunes : une urgence sociale !" qui préconise la sécurisation du modèle économique des structures AIO dont les CLLAJ et d'assurer une couverture sur tout le territoire.

ACCOMPAGNEMENT CONTRACTUALISE

- Réponse à l'appel à projet de la DDETSP pour proposer des mesures d'accompagnement contractualisées AVDL spécifiques jeunes.
- Imaginer d'autres cadres d'intervention en accompagnement logement contractualisés avec les partenaires et financeurs

SEMAINE NATIONALE DU LOGEMENT DES JEUNES

Continuer à s'inscrire dans le cadre de la semaine nationale du logement des jeunes en proposant une semaine particulière en juin 2026 avec des pratiques différentes, voir innovantes

LES ETUDIANTS

- proposer des réponses innovantes pour répondre au flux de demande des étudiants sur la période juin / septembre
- apporter une réponse spécifique pour ce public avec des capacités particulières et ayant accès à des offres spécifiques

ACCES ET MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

- faire connaître le CLJ pour les jeunes en accès à un logement et en difficulté de maintien, auprès des partenaires et des jeunes.
- devenir acteur ressource sur ces questions aussi au-delà de la recherche d'un logement.

LES FAMILLES

- faire connaître le CLJ pour les familles

La part importante des jeunes reçus ayant actuellement ou dans le passé un parcours ASE est importante.

Nous constatons :

- Des jeunes ayant un lien avec la protection de l'enfance qui prennent rendez-vous au CLJ majoritairement sans prescripteur (donc non orientés par leur éducateur si toujours pris en charge, ou totalement désinscrit des institutions de prise en charge pour les anciens parcours ASE)
- Des orientations par le prescripteur protection de l'enfance trop tardives : la prise de contact est souvent dans le délai d'un à trois mois avant les 21 ans et fin de prise en charge du jeune, ce qui est trop court pour réaliser des démarches, préparer le projet logement, anticiper la fin de prise en charge.
- Un manque d'anticipation des démarches logement : un dépôt de demande de logement social tardif et peu d'autres démarches réalisées. Les équipes éducatives peuvent indiquer qu'il y a tellement de problématiques à traiter en amont, que le sujet du logement arrive en fin de parcours.
- Des sollicitations des professionnels de la protection de l'enfance qui sont éloignés ou démunis sur les questions logement. Ils peuvent aussi être empreints de représentations sociales (comme le fait que la situation de revenu doit être stabilisée avant tout dépôt de demande de logement social).

Par ailleurs, l'enquête nationale sur les personnes sans domicile, réalisée par l'INSEE et l'INED en 2012 indiquait qu'un quart des sans-abris nés en France sont passés par la protection de l'enfance, soulignant ainsi l'enjeu de la prévention des ruptures.

Cela fait aussi référence à la recommandation 12 du COJ 2025 "Logement des jeunes : une urgence sociale !" qui préconise de mettre en place les recommandations du rapport COJ et CNPE pour les jeunes sortants des dispositifs ASE de 2023 « Laissez-nous réaliser nos rêves ! Insertion sociale et professionnelle des jeunes sortant des dispositifs de protection de l'enfance » :

- Mettre en place des ateliers logement dès 17 ans, effectués par les professionnels du logement jeunes, (CLLAJ, ...)
- Assurer une continuité de l'accompagnement des jeunes jusqu'à leur pleine autonomie
- Développer une palette de solution logement accessible aux jeunes sortants de l'ASE

C'est pourquoi, nous souhaiterions pouvoir travailler avec les acteurs de protection de l'enfance pour une réponse spécifique à ce public :

- soutien aux équipes ASE et opérateurs
- actions collectives spécifiques
- anticiper la sortie de l'ASE sur la question du logement



CONTACTEZ-NOUS !



Conseil Logement Jeunes
FJT La Clairière
170 Rue Oradour Sur Glane
73000 CHAMBERY



06 85 83 51 94



clj@fol73.fr



www.fol73.fr

<https://www.projet-toit.fr/prendre-rendez-vous/>



clj_fol73



Laique et indépendante, la Ligue de l'Enseignement réunit des hommes et des femmes qui agissent au quotidien pour faire vivre la citoyenneté en favorisant l'accès de tous à l'éducation, la culture, les loisirs ou le sport.

Des centaines de milliers de bénévoles et plusieurs milliers de professionnels se mobilisent, partout en France, au sein de près de 30 000 associations locales et d'un important réseau d'entreprises de l'économie sociale.

Tous y trouvent les ressources, l'accompagnement et la formation nécessaires pour concrétiser leurs initiatives et leurs projets.

Tous refusent la résignation et proposent une alternative au chacun pour soi.

Rejoignez-nous

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire